

LA RECIPROCITE

On demande son établissement entre toutes les parties de l'Empire.

Londres, 7. — L'Association Chamber et Commerce of the United Kingdom qui tient actuellement sa réunion annuelle, a adopté aujourd'hui une résolution demandant au gouvernement d'étudier des négociations, à la prochaine conférence commerciale, entre les différentes parties de l'Empire. M. Robert H. Read, ancien président de la Chambre de Commerce de Belfast, qui a proposé la résolution, a déclaré qu'on refuse aux colonies le traitement préférentiel auquel elles ont droit, et que, si on continue à le leur refuser, elles chercheront ailleurs un meilleur traitement. Le Canada, a-t-il dit, cherchera à obtenir la réciprocité avec les Etats-Unis, ce qui conduirait à la désintégration de l'Empire.

L'ARTICLE DE TARDIEU

Un "haut personnage" déclare qu'il a dit la vérité, mais que le moment était mal choisi.

Paris, 7. — Au cours d'une déclaration semi-officielle, un "haut personnage" du ministère des affaires étrangères affirme l'exactitude générale de l'histoire des négociations conduites lors de la conférence d'Algésiras, publiées par M. André Tardieu dans la "Revue des Deux Mondes", mais exprime en même temps le regret que qu'elle peut causer des embarras à M. Pichon, dont la politique tend à rompre des relations avec l'Allemagne. Le "personnage" en question donne à entendre que M. Bourgeois, ancien ministre des affaires étrangères, a inspiré cet article, croyant rendre un service à la France et au monde.

COLOMBIE BRITANNIQUE

Victoria (Colombie Britannique), 7. — La session de la législature provinciale a été ouverte aujourd'hui avec le cérémonial ordinaire.

LAURIER ET LA VICTOIRE

Résultat de la journée d'hier. Les candidats ministériels l'emportent haut la main

M. Lanctôt est élu dans Richelieu par une majorité exceptionnellement imposante.

LE DR. RUBEN LAURIER FAIT MORDRE LA POUSSIERE A L'ENNEMI DANS L'ASSOMPTION.

Il n'était pas encore six heures, hier soir, que les téléphones dans nos bureaux carillonnaient, c'étaient des appels venant de toutes les parties de la province, des nouvelles des comités de Richelieu et de l'Assomption, venant de se terminer deux batailles électorales. Nous disons victoire, à dessein car il ne pouvait s'agir de défaites, bien que nos adversaires se soient flattés de l'espérance de l'emporter dans l'Assomption. Nous avons satisfait des centaines et des centaines de libéraux mais, il nous faut l'avouer, aux dépens de nos oreilles qui en tintent encore.

Surtout le rapport aussi exact qu'il a été possible de se le procurer dans le cours de la veille.

Sorel, 7. — (Spéciale au "Canada"). — La plus grande activité a régné toute la journée au comité de M. Lanctôt, ses amis étaient bien disposés et vu la belle température, un gros vote a été donné. Vers midi, les représentants de M. Rondeau, les différents poils de la ville se sont retirés, convaincus que leur candidat serait écarté. Je vous envoie les noms de ceux qui faisaient partie du comité général de M. Lanctôt, pour cette élection. Présidents : MM. J. A. Proulx et J. E. Beauchemin; secrétaire, J. B. Lafrenière; membres, J. F. Morneau, A. J. Gagné, A. C. Trempe et autres.

M. Oscar Gladu, député du comté de Yamaska, avait la direction de la lutte et les orateurs suivants lui ont prêté leurs précieux concours : MM. Victor Gaudet, A. L. Gareau,

T. Rhéaume, A. Gibeau, J. A. Rainville et P. J. A. Caron, M.P.P., L. A. Rivest, M.P., Jos. Demers, M.P., A. Baehand, L. Garneau, T. Marcell. La majorité totale de M. Lanctôt est de plus de 1200 voix; son adversaire M. Rondeau n'a pris la majorité que dans trois paroisses. Voici le résultat par paroisse.

MAJORITES DE M. LANCTOT

Sorel	1045
St-Ours	9
St-Roch	45
St-Joseph	214
St-Victoire	32
St-Aimé	71
St-Anne	32
St-Louis	13
Total	1461

MAJORITES DE M. RONDEAU

St-Marcel	118
St-Robert	11
St-Pierre de Sorel	71
Total	200

La majorité officielle de M. Lanctôt est donc de 1261.

Dès que le résultat fut connu, plusieurs mille électeurs se sont rendus devant la résidence de M. Lanctôt où les remercia dans un discours chaleureux; d'autres discours enthousiastes furent prononcés par MM. Gladu, Gareau et Lafrenière.

Une procession au flambeau se forma ensuite et défila par les principales rues du village qui, à plusieurs endroits, étaient magnifiquement illu-

minées. Les électeurs reconduisirent M. Lanctôt à sa résidence; une fois encore il remercia tout le monde de la belle victoire remportée, notamment de la belle majorité que lui avait donnée la ville de Sorel. L'assemblée se dispersa ensuite en poussant trois hurrahs pour le gouvernement et l'élu du jour.

DANS L'ASSOMPTION

L'Assomption, 7. (Spéciale au "Canada"). — La température a été admirable toute la journée, néanmoins dans certaines paroisses du comté, le vote n'a pas été très fort. Les rapports sont arrivés très lentement; ceux des trois paroisses favorables à M. Lemire, candidat conservateur, sont parvenus les premiers, ce qui a permis à nos amis les ennemis d'avoir une courte joie. La majorité du docteur Ruben Laurier, candidat libéral, est de 172 voix, voici les majorités par paroisse:

MAJORITES DU DR LAURIER

L'Assomption	125
St-Lin	51
Lachenaie	17
St-Roch de l'Achigan	33
St-Sulpice	42
Charlemagne	56
Repentigny	50
Total	374

MAJORITES DE M. LEMIRE

St-Paul l'Ermitte	21
L'Epiphanie	103
Mascouche	78
Total	202

La majorité de M. Ruben Laurier, est donc de 172 voix.

Ce résultat a surpris même les partisans les plus enthousiastes. Jusqu'à la nomination, nous avions sur les rangs trois candidats libéraux et la lutte avait été conduite avec vigueur et avec entrain. Devant la candidature de M. Lemire, MM. Archambault, et Séguin avaient consenti à se retirer de la lutte; cependant il ne restait que huit jours pour réparer le mal que nous espérions triompher, mais avec une majorité minime. L'élection a été courte, mais elle a été conduite vigoureusement par le candidat, M. Laurier, appuyé par le député local, M. L. J. Gauthier. Les conservateurs qui n'avaient rien à reprocher au gouvernement se sont rués d'une façon très acide sur M. Gauthier qui a su leur rendre au centuple les coups sous lesquels M. Lemire et ses amis croyaient écraser le populaire et éloquent député local du comté.

Plus de deux mille personnes venues de toutes les parties du comté se sont réunies à l'Assomption pour connaître le résultat général. Dès qu'il fut annoncé, l'assemblée appela les orateurs suivants à lui adresser la parole : MM. L. J. Gauthier, M. P. P. Arthur Geoffrois, Arthur Exémont, Théodule Rhéaume, J. A. Piché.

M. Gauthier rappelle que l'électorat du comté de l'Assomption qui depuis si longtemps, est accoutumé aux véri-

tables luttes politiques, a signifié au parti conservateur, par ce vote, sa réprobation de la conduite tenue par M. Lemire et ses amis dans la présente élection. Libéraux comme conservateurs ont dit aujourd'hui au pays que le comté de l'Assomption reconnaît les faits qu'il a reçus du gouvernement Laurier et qu'il refuse de suivre dans les sentiers de la diffamation les fauteurs de discorde.

L'élection actuelle prouve que le peuple, loin de suivre ces passions et ces préjugés, entend juger froidement les questions politiques à leur juste mérite. Au nom du gouvernement, au nom du parti libéral et en son nom personnel M. Gauthier offre aux électeurs ses remerciements les plus sincères pour leur travail effectif et leur prompt et dévouement le plus absolu pour la défense de leurs intérêts et de leurs droits.

M. Rhéaume fait un délicat éloge du nouveau député et du gouvernement Laurier.

M. Geoffrois présente ensuite dans un langage clair et précis une étude succincte de l'œuvre accomplie par le parti libéral depuis son arrivée au pouvoir, puis M. Exémont termina la série des discours par un vibrant appel à l'union et à la concorde de tous les électeurs afin de promouvoir les intérêts du comté de l'Assomption et d'assurer son complet développement.

La candidature de M. Laurier était supportée par les honorables Brodeur, Lemieux, Dr Bédard, M. P. L. J. Gauthier, M.P.P., Lapointe, M.P., Beauparlant, M.P., Rhéaume, Lévesque.

Quant à M. Lemire, il était accompagné par MM. E. Léonard, M.P., J. A. Renaud, C.R., Ladouceur, Ducharme, Deslongchamps, Pruneau, Pagnuelo, Prieur, Fautoux, Monty, Loran, Morin, Humbury, Parizeau et plusieurs autres.

M. BRYCE A OTTAWA

Il viendra discuter avec lord Grey les questions en litige entre les Etats-Unis et le Canada.

Washington, 7. — L'ambassadeur Bryce a rendu visite, aujourd'hui, au secrétaire d'Etat Root, et a eu avec lui une longue conversation touchant plusieurs questions dans lesquelles le département d'Etat et l'ambassade britannique sont mutuellement intéressés. L'ambassadeur a décidé d'aller, le mois prochain, au Canada conférer avec le gouverneur général lord Grey, sur toutes les questions d'une nature diplomatique actuelle - ment en litige entre les Etats-Unis et le Canada.

RESTITUTION

M. George W. Perkins remet à la New-York Life l'argent donné au parti républicain en 1904.

New-York, 7. — M. George W. Perkins, ancien vice-président de la compagnie d'assurance New-York Life, et aujourd'hui membre de la maison de banque J. P. Morgan & Company, a adressé à la New-York Life son chèque au montant de \$34,019.19, pour rembourser à la compagnie la contribution, faite à même ses fonds, à la campagne républicaine en 1904. M. Perkins était dernièrement défendeur dans un procès pour vol en rapport avec cette contribution.

Dans une lettre au président de la compagnie, M. Alexander E. Orr, M. Perkins dit qu'il a agi à la demande du président d'alors de la compagnie quand il a avancé l'argent en 1904, que le président lui a remboursé, et que ni l'un ni l'autre ne songeait à en retirer un avantage personnel, mais qu'ils croyaient "agir dans le meilleur intérêt des porteurs de polices de la compagnie, aux Etats-Unis et à l'étranger."

LA LETTRE DU BARON DE L'EPINE

M. Girard explique les circonstances dans lesquelles il l'a remise au ministre de la Colonisation

Il contredit le Baron de la façon la plus catégorique. — Son témoignage est corroboré

(Dépêche spéciale)

Québec, 7. — Le comité spécial chargé de s'enquérir sur la façon dont le titre du baron de l'Épine, en date du 10 octobre, est venue en possession de bon M. Prévost, a siégé ce matin, sous la présidence de M. F. X. Du-

pus, député de Châteauguay.

Les membres du comité qui sont présents, sont : MM. Tellier, Kelly, Lemieux, Décarie, Langlois, d'Au-

diou, Dion, Morissette.

Le baron de l'Épine, étant assis, déclare qu'à la date du 30 octobre, il s'est rendu chez M. Alex. Girard pour lui remettre la lettre en question et le consulter à ce sujet. Je n'ai pas soumis, et à la suite des observations que me fit M. Girard, je remis la lettre dans ma poche, contenant qu'il valait mieux ne pas l'envoyer au ministre. Au moment où j'allais quitter M. Girard, celui-ci me dit : mais, remettez-moi donc votre lettre et je vous la rendrai. Je lui remis la lettre et lui dis : Qu'avez-vous fait de ma lettre? Quand vous la retrouverez, déchirez-la. Plus tard, M. Girard m'a admis l'avoir déchirée et aussi avoir communiqué au ministre le sens de la lettre.

M. Beliveau, avocat, veut alors questionner M. le baron de l'Épine, mais le comité refuse d'admettre l'intervention d'un avocat dans cette affaire.

L'hon. M. Prévost est alors assis, et déclare ce qui suit : Le ou vers le 30 octobre, M. Pelland, publiciste au département de la colonisation, vint à mon bureau et m'informa que M. Girard, du département de l'Agriculture, que je connaissais à peine, désirait me voir chez lui, à sa résidence.

Je me rendant chez moi, je fis halte chez M. Girard, vers 5 h 30 p.m. J'étais en compagnie de M. Pelland. M. Girard me tint le langage suivant : Comme je pars demain pour l'Amérique, R. I., je désire vous remettre une lettre qui m'a été transmise par le baron de l'Épine. M. Girard écrit alors une lettre d'enveloppe qui portait mon adresse. J'ai lu la lettre et M. Pelland, en présence de M. Girard et de moi, m'a dit : M. Pelland, mais c'est une lettre de change. C'était la lettre du 30 octobre. M. Girard ajouta que le baron de l'Épine voulait que cette lettre me fut remise coûte que coûte. Je comprends l'intervention de M. Girard dans cette occurrence était dans le but de servir le baron de l'Épine. Je n'ai rien à dire à ce sujet. Les difficultés auxquelles j'ai été confronté ont été réglées par moi-même. Monsieur Alexandre Girard, employé au département de l'Agriculture pré-

te serment et déclare ce qui suit : Le mardi après-midi vers trois heures et demie le trente octobre, le baron de l'Épine m'apporta à mon bureau au département de l'Agriculture la fameuse lettre sous enveloppe adressée à l'honorable Ministre de la Colonisation. Le baron me pria d'en prendre connaissance. Je la lus et relus, je lui conseillai de ne pas enlever au Ministre une lettre conçue en de pareils termes. Je veux envoyer cette lettre au ministre coûte que coûte, répliqua le baron. Je lui suggérai d'en modifier la rédaction, parce qu'elle était trop brutale. Le baron qui était très excité à ce moment, me dit : voulez-vous vous charger de la lettre? Je l'acceptai de la remettre au ministre avec l'intention d'en atténuer l'effet. J'avais toujours été en excellents termes, avec le baron; chaque fois qu'il éprouvait quelques difficultés ou quelques ennuis, il venait me consulter, et j'ai cru que, cette fois encore, je pourrais lui être utile et l'aider à arranger ses difficultés avec le Ministre. Je sortis alors de mon bureau et me rendis au bureau de M. Pelland. J'appris que le baron de l'Épine lui expliquait l'état d'excitation dans lequel était le Ministre et le voir. Je priai M. Pelland de demander au Ministre de bien vouloir passer chez moi l'après-midi même, attendu qu'il ne fallait partir sans faute le lendemain pour l'Amérique, R. I., oh ma belle-mère était mourante.

Ainsi que convenu avec M. Pelland, M. Prévost vint chez moi vers les cinq heures. Je lui remis la lettre du baron de l'Épine en lui expliquant l'état d'excitation dans lequel était le Ministre. Le lendemain dans la matinée je rencontrai le baron qui me demanda des nouvelles de mon entrevue avec le Ministre. Je lui répondis que l'honorable M. Prévost n'était pas content, parce que sa lettre était trop brutale, mais que ça

LES FRERES STROTHER

En Virginie on ne peut être coupable de défendre l'honneur de son foyer.

Culpepper (Virginie), 7. — Après une heure de délibérations, le jury dans la cause des frères Strother, accusés de meurtre de leur beau-frère William F. Byrster, a rendu un verdict d'acquiescement.

Ce verdict fut accueilli par un tonnerre d'applaudissements que le juge Harrison réprima aussitôt.

En renvoyant les jurés, le juge leur adressa les paroles suivantes : "Messieurs du jury, je vous remercie d'un verdict qui, je crois, sera approuvé par le public. C'est un précédent bien établi dans l'Etat de Virginie qu'au-

L'ON VA S'ENTENDRE

(Dépêche spéciale)

Ottawa, 7. — La conférence entre les représentants du département des Postes et des Télégraphes et l'hon. M. Lemieux, le docteur Coulter et le surintendant Ross représentant le Canada, s'est continuée aujourd'hui. Il s'agit de trouver une base pour un nouveau traité entre les deux pays ayant trait à des arrangements réciproques concernant les matières postales de seconde et troisième classe.

Aucun arrangement définitif n'a encore été conclu mais beaucoup de progrès a été fait et l'on s'attend à ce que bientôt un traité satisfaisant pour les deux parties soit passé.

Les élections au Manitoba

LE GOUVERNEMENT ROBLIN REMPORTE UNE VICTOIRE A LA PYRRHUS. — SA MAJORITE EST CONSIDERABLEMENT DIMINUEE. — UN MINISTRE BATTU.

(Dépêche spéciale)

Winnipeg, 7. — Les élections provinciales sont terminées, ce soir. D'après les rapports maintenant reçus le gouvernement Roblin reste au pouvoir mais avec une majorité bien réduite.

La prochaine chambre se composera probablement de 26 conservateurs et 15 libéraux. Edward Brown, le nouveau chef libéral, a qui l'on a fait une querre de corsaire, a été défait à Portage La Prairie, par l'ancien député Armstrong dont la majorité est plus de 200. Un ministre, l'honorable D. McFadden a été battu dans le comté Emerson, un comté qui représentait depuis un grand nombre d'années. Plusieurs majorités sont très petites et des rapports subséquents pourraient fort bien anéantir des changements.

A Winnipeg même, les quatre sièges ont été disputés avec opiniâtreté et le résultat était attendu avec intérêt, les Roblinites ont réussi à en conserver trois, celui de Winnipeg Ouest leur a été enlevé par un libéral, T. W. Johnson un brillant jeune homme qui pourrait bien devenir le nouveau chef du parti libéral dans la province. Les libéraux ont repris le comté de Mountain. M. J. B. Baird de Winnipeg y a été élu par une très grande majorité, les libéraux ont aussi gagné les comtés de Morden, Arthur, Deloraine, Emerson, Landsdowne, Springfield et Gladstone. Les conservateurs ont réussi à enlever Kildonan, Assiniboine, La Verandrye et St-Boniface.

Les électeurs canadiens-français avaient les yeux sur la lutte faite à M. Horace Chevrier par M. Jos. Bernier, ce dernier a gagné. M. Chevrier était un des principaux et plus brillants détracteurs libéraux dans la dernière chambre, si ce n'était pas le meilleur de toute la chambre. Sa défaite est une perte pour la province.

Annouces immorales

M. GORDON BENNETT, PROPRIETAIRE DU "NEW-YORK HERALD", SOUS LE COUP D'UNE GRAVE ACUSATION.

New-York, 7. — Hier, M. James Gordon Bennett, propriétaire du "New York Herald", et Manly Gilman, son agent de publicité, ont comparu devant le juge Hough pour répondre à huit accusations portées contre eux.

Le fameux éditeur est accusé d'avoir mis en circulation par voie de service postal américain des journaux renfermant des matières obscènes et d'avoir fait servir ces journaux à des fins d'immoralité.

Le "New York Herald" publie chaque jour sous la rubrique "Personal" des petites annonces matrimoniales. Une enquête a démontré que dans la plupart des cas ces annonces étaient des piges tendues à la naïveté des jeunes filles trop confiantes ou trop ambitieuses.

La plainte a été formulée par la "Packhurst Society" qui s'est donné pour mission de réprimer le vice. Le maximum de la peine pour une offense comme celle que l'on reproche à M. Gordon Bennett et à son agent de publicité est de 40 ans de prison et \$40,000 d'amende.

Cette cause, comme bien on pense, excite un vif intérêt. Elle rappelle le cas de Joseph R. Dunlop, éditeur du "Chicago Dispatch", qui fut condamné à deux ans de prison et à une forte amende pour avoir laissé paraître dans son journal une petite annonce tendant à attirer des jeunes filles dans un "sage infâme".

UTILS POUR RAILS

Pièces, pinces à pied de biche, boursier, cisoux, tenailles à rails, scies à rails, grappins, crochets à ébranler, massifs à pointes, tourne-vis, jacks, charrs à bras, charrs à poussoir, appareils pour replacer les charrs, etc.

EN ASSORTIMENT — TRES BAS PRIX

ÉCRIREZ POUR AVOIR LE CATALOGUE.

F. H. Hopkins & Co. Successeurs de feu JAS. COOPER 781, Main 8490-8491 New Imperial Bank Building

ARBRES - CATALOGUE GRATIS

VIGNE, ST-ILHAIRE — Réussit partout sans autre, 40c, pièce, \$3.50 la douzaine.

POULIER FLEMISH BEAUTY — Le meilleur pour cette Province, 75c pièce, \$7.00 la douzaine.

PELLEUR CAROLINA — Il s'en vend encore quelques cents. Demandez circulaire descriptive pour renseignements complets. Assortiment complet d'arbres fruitiers et d'ornements, arbrustes, vignes, rosiers, plantes pour Haies, etc.

LA COMPAGNIE DERY & FILS, MONTREAL

Phone. Main 2091. 52 RUE ST-JACQUES.

JAS. W. PYKE & CIE.,

Marchands de Fer et d'Acier, EDIFICE "SOVEREIGN BANK," - MONTREAL

IMPORTATEURS et Vendeurs généraux de Plaque pour Chaudières, Réservoirs et Ponts, Feuilles d'Acier et Feuilles de Fer, Tuyaux pour Chaudières, Tuyaux pour Gaz et Vapeur, Poutrelles de Fer en U, en T et Cornières. Un assortiment considérable arrive à Montréal.

AVANTAGES DES MOTEURS A INDUCTION

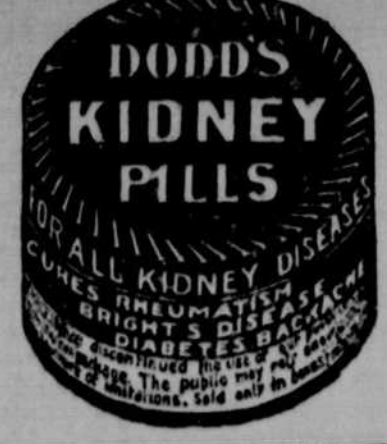
Grâce à l'absence des étincelles, nos moteurs à induction sont les seuls types qui conviennent aux endroits où il existe des gaz ou des matières combustibles. Bureaux de vente à Montréal : Bâtisse de la Banque Sovereign.

ALLIS-CHALMERS-BULLOCK, Limited.

BROUETTES

Un Assortiment Complet en Stock, PRIX REDUITS.

MUSSENS Limited 299 rue St-Jacques.



LA RECIPROCITE PREFERENTIELLE

Après le vote si caractéristique de la Chambre des Communes contre une proposition de réciprocité préférentielle avec les colonies, on aurait pu croire la question enterrée, du moins pour quelque temps.

Cependant, nous voyons par nos dépêches d'hier que l'Association des Chambres de Commerce anglaises a repris la proposition et demande au gouvernement de la soumettre à la prochaine conférence coloniale.

Et c'est toujours le même argument fallacieux qui revient : « Si nous n'accordons pas de préférence au Canada, le Canada va se jeter dans les bras des Etats-Unis ».

Que nos amis d'Angleterre se tranquillisent donc. Ils nous accordent une préférence réciproque, pour celle que nous leur faisons gratuitement, nous leur en serons reconnaissants. Mais que ce soit parce qu'ils croient y trouver leur intérêt.

Car, nous sommes bien comme nous sommes et personne ne songe plus à une réciprocité avec les Etats-Unis.

Le général Botha à Londres

On annonce que le général Louis Botha, ancien commandant en chef de l'armée boer et actuellement premier ministre de la colonie du Transvaal, a été invité à assister à la conférence coloniale et a accepté l'invitation.

Ce ne sera pas la personnalité la moins intéressante de cette assemblée de premiers ministres coloniaux.

En Colombie Anglaise

La législature provinciale de la Colombie Anglaise aura lieu aujourd'hui. L'adresse en réponse au discours du Trône sera proposée par M. H. R. Thompson, de Victoria, et secondée par le Dr G. A. Maguire, de Vancouver.

On croit que la session durera à peu près cinq semaines.

Une nouvelle université canadienne

Le gouvernement de la Saskatchewan a présenté aujourd'hui à la Législature l'acte décrétant l'établissement d'une université provinciale. L'université sera subventionnée largement par le gouvernement. Les propriétés lui appartenant seront exemptées de taxes.

A la Législature d'Ontario

Un débat assez vif s'est élevé hier, à propos de la question du transfert des licences. M. McDougall, libéral, demandait la production de tous documents relatifs au transfert de la licence de l'Hotel Palace de Fort-François. Ce transfert se ferait dans des conditions analogues à celles des transferts de licences de Toronto.

L'hon. M. Hanna, sans s'opposer à la production des documents en question, prétendit que la demande faite par M. McDougall lui avait été dictée par un certain monsieur Young, qui fureux de n'avoir pu obtenir la licence de l'Hotel Palace aurait jugé de susciter des embarras à Hanna.

MM. Hanna et Whitney ont affirmé, non sans véhémence, que les scandales de Toronto étaient le résultat de la politique du précédent gouvernement.

A cela M. Graham répondit promptement que même en supposant que des erreurs eussent été commises dans le passé cela ne justifiait point l'état de choses actuel. M. Graham a réclamé une enquête complète et décisive, sans égard pour la qualité des coupables.

Dans la matinée, à propos du bill de Port Arthur, l'hon. M. Whitney a fait une importante déclaration au comité des bills privés. Une clause du bill de Port Arthur autorise la circulation des tramways le dimanche. M. Whitney a déclaré que le gouvernement ne pouvait appuyer cette clause, contrairement aux prescriptions de l'Acte des chemins de fer d'Ontario voté l'année dernière.

UN MENTEUR

L'agente-cigarier, Adèle Guilmond qui, après avoir été découverte ballonnée et liottée à l'entrée d'un court de rue St-Dominique, vendredi dernier déclara à la police avoir été assaillie et volée par quatre inconnus, à avoir, hier, au chef Carpenter, que tout cela était une histoire inventée, dans le but d'écrire une correction paternelle possible à la suite de son absence à la fabrique, ce jour-là.

Si les parents du gamin n'avaient déjà résolu de le faire interner à la réforme, le chef Carpenter le traduirait devant les tribunaux pour répondre à l'accusation de parjure. Le petit menteur a déclaré s'être infligé ses blessures en tombant sur le trottoir.

EDMOND HARDY

1686 rue Notre-Dame ouest
38 rue Notre-Dame Ouest.



MUSIQUE ET INSTRUMENTS DE MUSIQUE
Réparations de tous genres

Fournisseurs de Musique d'Éducation
agent pour C. Mahillon & Co.
Jérôme Thibouville, Lamy & Co. Paris.
Attention spéciale aux commandes par la poste.
287-01-0

LA LEGISLATURE DE QUEBEC

L'AUGMENTATION DE LA TAXE SCOLAIRE. — LA CENTRALISATION SCOLAIRE. — DISCOURS DE M. GODFREY LANGLOIS. — LES BILLS DE MONTREAL AU CONSEIL LEGISLATIF.

Le notre Correspondant parlementaire. — L'interprétation des règles de la Chambre offre assez peu d'intérêt pour les profanes. Mais ceux qui sont initiés aux mystères de notre procédure parlementaire liront avec intérêt deux importantes décisions du président de la Chambre rendues, cet après-midi.

M. Roy décide que la question de la proposition immédiate d'un motion pour la troisième lecture d'un bill rapporté sans amendement par le comité général, est décidée par la majorité et non par le consentement unanime de la Chambre.

M. Roy déclare, en second lieu, que l'usage constant de la Chambre n'exige pas un jour franc d'avis à la proposition d'un amendement important en comité général ou à la troisième lecture d'un bill. Il suggère d'amendement dans ce sens le texte des règles de la Chambre.

Le trésorier provincial annonce qu'il proposera certains amendements à la loi concernant les véhicules à moteur. Ces nouvelles dispositions permettront aux automobilistes de rouler à une vitesse de neuf milles à l'heure dans les villes et de quinze milles dans les campagnes au lieu de six et dix milles à l'heure qui sont les vitesses permises par la loi actuelle.

En réponse à M. Mousseau, le trésorier provincial déclare qu'il avait 509 cercles agricoles, le 1er janvier 1896, 574, le 1er janvier 1906 et 609 actuellement.

M. Bergeron attire l'attention du procureur général sur les joutes de boxe qui ont lieu de temps à autre à Montréal.

M. Gouin répond qu'il communiquerait au député de Beauharnois tous les documents qui se rapportent à cette affaire. On y constate que le gouvernement a fait son devoir.

LA TAXE SCOLAIRE

M. Mousseau a expliqué à la chambre son projet de réduire la taxe de la taxe scolaire sur les immeubles dans la cité de Montréal.

Le député de Soulanges montre que son projet est loin d'être réactionnaire, comme l'annonçait le faire croire. Il ne s'agit pas de couper les subsides aux écoles, mais de répartir plus équitablement l'impôt qui est payé exclusivement aujourd'hui par les propriétaires fonciers.

C'est donc plutôt un principe radical que l'on propose d'appliquer, principe qui est recommandé par tous ceux qui se sont arrêtés à réfléchir sur la distribution des richesses dans nos villes modernes.

Sous le régime actuel, les taxes scolaires sont entièrement à la charge des propriétaires fonciers, alors que les trois-quarts des écoliers sont les enfants de parents qui ne paient pas son d'impôt.

M. Mousseau déclare qu'il y a là un sujet d'attention sérieuse pour ceux qui s'occupent de la chose publique.

M. Gouin, en réponse, expose la question qui a donné lieu au débat. La Législature, dit-il, autorise l'an dernier les commissaires d'écoles Catholiques de Montréal à porter de 25 à 40 cents par cent piastres le taux de la taxe scolaire. Le Comité de Législation, par une très forte majorité a refusé, cette année, de remanier ce taux.

Quant à faire une nouvelle répartition de l'impôt de manière à atteindre davantage la richesse mobilière, à créer, en quelque sorte, un impôt sur le revenu, c'est une question très importante et qui ne saurait être réglée en quelques jours. Ce serait changer dans sa base tout le système d'impôt et il vaut mieux ne pas presser la question mais laisser au gouvernement le temps de l'étudier comme il convient.

L'INSPECTION DES EDIFICES PUBLICS

M. Perrault a prononcé un discours intéressant en faveur de sa proposition que nous avons publiée hier de créer une commission spéciale pour l'inspection des édifices publics, avec des pouvoirs assez étendus dans certains cas pour imposer l'obligation de construire à l'épreuve du feu.

M. Perrault a traité la question avec l'expérience d'un homme de l'art. Il a montré combien peu d'édifices sont à l'épreuve du feu ou simple-ment outillés pour le sauvetage de leurs occupants. Les inspecteurs actuels ne peuvent suffire à la tâche de faire observer la loi. Il faudrait une commission spéciale, une commission de la sécurité publique, et des additions appropriées à notre loi.

M. Weir croit que la loi actuelle des édifices publics et les règlements municipaux sont suffisants pour la sécurité publique.

Malheureusement, ils ne sont pas toujours appliqués. Le gouvernement étudiera d'ailleurs la suggestion de M. Perrault, qui vient à son heure. Le député de Chambly insiste pour que sa proposition soit considérée à cette session et le débat est ajourné.

Il convient que la chambre consacre au moins quelques heures de chaque session aux importants problèmes de l'instruction publique.

M. Langlois a soumis aujourd'hui la question de la centralisation scolaire.

Voici le discours qu'il a prononcé sur ce sujet :

LA CENTRALISATION SCOLAIRE

La centralisation scolaire consiste dans la suppression de petites écoles insuffisantes et ne donnant que de médiocres résultats, pour les remplacer par une grande école centrale construite au centre du district scolaire et à laquelle les enfants seraient transportés chaque jour en voiture. L'enfant des campagnes a droit à une aussi bonne éducation que l'enfant des villes. La centralisation scolaire est le moyen le plus efficace que l'on a pour trouver la solution pour relever et améliorer l'instruction dans nos campagnes.

La centralisation scolaire est actuellement pratiquée à la Nouvelle Écosse, au Nouveau-Brunswick, à l'Isle du Prince Édouard et dans les 23 Etats suivants, de la République Américaine : la Californie, la Caroline du Nord, le Colorado, le Connecticut, le Dakota-Nord, le Dakota-Sud, la Floride, la Georgie, l'Indiana, l'Illinois,

l'Iowa, le Kansas, la Louisiane, le Maine, le Massachusetts, le Michigan, le Minnesota, le Missouri, le Nebraska, le New-Hampshire, le New-Jersey, le New-York, l'Ohio, la Pennsylvanie, le Rhode-Island, le Texas, le Vermont, le Washington, et le Wisconsin.

Voici d'après un professeur de l'Université de l'Illinois, et d'après le surintendant de l'instruction publique du Nebraska les principaux avantages de la centralisation scolaire :

1. — Ce système réduit les dépenses pour la même qualité d'écoles.

2. — On peut s'assurer pour les mêmes dépenses des écoles de beaucoup supérieures parce qu'ayant besoin de maîtres d'instituteurs on ne peut avoir un meilleur genre d'enseignement, une meilleure classification et un travail plus effectif de la part des inspecteurs.

3. — Il assure la possibilité d'une école de campagne égale sous tous rapports aux meilleures écoles des villes et à la portée en même temps des cultivateurs.

4. — Les enfants sont beaucoup mieux quand ils sont transportés à l'école dans des voitures ou ils sont tenus à l'abri du froid et de l'humidité, que quand ils sont obligés de se rendre à pied à l'école souvent mal vêtus et après avoir longtemps vagabondé par les mauvais chemins.

5. — La morale s'en trouve beaucoup mieux, les enfants n'échappent plus, une minute, même sur la route, à une surveillance effective.

6. — L'assistance est plus considérable et plus régulière, les retards sont inconnus.

7. — La santé générale des enfants devient remarquablement meilleure.

8. — L'émulation entre les élèves est beaucoup plus considérable.

9. — Les instituteurs bénéficient du contact avec d'autres instituteurs.

10. — La centralisation rend possible l'emploi d'un moins un instituteur expérimenté, absolument compétent et dont la surveillance peut profiter beaucoup aux jeunes instituteurs.

11. — La centralisation rend possible la direction d'une école en vue des industries et des professions de la vie, et c'est le seul moyen grâce auquel l'agriculture, l'étude de la nature et la science domestiques peuvent pénétrer dans l'enseignement des écoles de campagne.

12. — La centralisation égalise le coût de l'éducation, grâce à elle la taxe "per capita" n'est pas plus élevée dans un district peu peuplé que dans un district de population dense.

13. — Elle augmente la valeur de la propriété en général pour ceux qui ont l'intention de vendre.

14. — La centralisation empêche qu'il y ait excès des illettrés et elle s'oppose à l'exode des cultivateurs vers les villes dans le but d'y trouver de bonnes écoles pour leurs enfants.

15. — La centralisation supprime le besoin d'envoyer des enfants de campagne aux écoles modèles ("high schools") des villes.

16. — La centralisation augmente le nombre des élèves portés sur les registres des écoles.

17. — Elle permet une meilleure classification et un meilleur enseignement.

18. — Meilleurs locaux pour la classe, mieux chauffés, ventilés, mieux meublés, mieux munis de tous les accessoires nécessaires.

19. — Meilleurs professeurs et meilleurs locaux par conséquent.

20. — Surveillance plus complète et plus efficace.

21. — La centralisation stimule l'intérêt porté aux écoles par le public.

22. — Les voitures affectées au transport des élèves peuvent être employées souvent à d'autres fins et rendre d'utiles services.

23. — Le transport des élèves peut servir aussi à la distribution des malles.

24. — Grâce à la centralisation, la terre devient l'endroit idéal pour l'éducation des enfants, car ceux-ci y trouvent les avantages des grands centres.

25. — Le caprice d'une ou de deux grosses familles ne suffit plus à décapiter un bon instituteur.

26. — Le cultivateur et sa famille sont plus heureux de vivre à la campagne voyant que leurs enfants s'y instruisent aussi bien que dans les villes.

27. — On a reconnu, dans tous les endroits où fonctionne le système de centralisation, que le coût du transport représente une somme moins considérable que le prix des médicaments destinés à guérir les maladies contractées par les élèves sur le chemin de l'école et le prix des chaussures qu'ils usent dans leurs marches excessives.

28. — Un plus petit nombre de meilleurs professeurs mieux payés.

29. — La centralisation nous rapproche considérablement de la solution de ce problème : "Comment garder les jeunes gens à la campagne".

Les objections généralement formulées contre l'établissement de la centralisation scolaire dans la province de Québec sont nos conditions climatiques et nos mauvais chemins. L'honorable M. Roy, Secrétaire Provincial déclara lui-même l'an dernier que si la centralisation scolaire était praticable aux Etats-Unis c'est parce que le climat y est plus clément et la population plus dense. Or au Minnesota, au Wisconsin, au Michigan, les conditions climatiques sont à peu près les mêmes que dans notre province, et s'il y a une différence elle est en notre faveur. En outre dans ces Etats, la population rurale est moins dense que dans la province de Québec, cependant la centralisation scolaire y a produit des résultats étonnants. De 1900, l'état du Wisconsin vota un crédit annuel de soixante mille piastres (\$60,000) pour aider la centralisation scolaire. De toutes les statistiques recueillies on constate que partout où l'on a supprimé les petites écoles pour les remplacer par une école centrale, l'assistance moyenne des élèves a augmenté de vingt à trente pour cent, et l'on a constaté aussi que l'établissement d'école centrale a eu pour résultat de provoquer l'amélioration des routes rurales.

A la Nouvelle-Ecosse, la première école centrale a été fondée en 1903, et elle a donné des résultats satisfaisants.

Le gouvernement ne peut prendre le concours de Sir William Macdonald et elle a donné des résultats satisfaisants que d'après la déclaration du professeur Robertson dans un rapport, il y a quatre semaines à Québec, l'on compte aujourd'hui "20 consolidated schools" dans cette même province.

Le député de St-Louis fait remarquer qu'on a résolu dans notre province le problème du transport, du lait aux fromageries et fromageries et qu'il devrait être facile de résoudre également le problème du transport des enfants aux écoles. Il suggère au gouvernement d'affecter une somme de \$10,000, pour tenter dans une paroisse de notre province l'expérience qui a été si heureuse ailleurs.

AU PARLEMENT FEDERAL

LE TARIF DE PREFERENCE ET LES PORTS CANADIENS. — IMPORTANTE RESOLUTION DE M. LOGAN. — LA RENTREE DE L'HON. JACQUES BUREAU.

(De notre correspondant parlementaire) par fil spécial.
Ottawa, 7. — "Le Canada doit-il restreindre aux seules marchandises importées par les ports canadiens l'application du tarif de préférence?" Telle est l'importante question dont M. Logan, de Cumberland, saisissait aujourd'hui le parlement.

Après un débat qui prit virtuellement les deux séances de la journée, la chambre, à la presque unanimité, se prononça en faveur de cette réforme, à cette réserve près, toutefois, qu'on ne devra la réaliser qu'après l'achèvement du Grand Tronc Pacifique. Des discours prononcés sur ce sujet, le relevé, à la hâte, les quelques faits suivants :

Les importations de Grande-Bretagne, au cours de l'an passé, se sont élevées à 69,000,000 de piastres. Sur ce chiffre se trouvaient compris pour 46,000,000 d'articles portés sur la liste de préférence. Or, durant la même période, il nous est venu par le port de New York pour plus de 20,000,000 de marchandises soumises au même traitement fiscal. Ces 20,000,000 sont autant de perdus pour nos ports de l'Atlantique.

Cependant, St-Jean, N.B., Halifax, etc., offrent tout autant d'avantages au trafic que les ports américains. De Saint-Jean à Toronto il y a, par le Pacifique, 52 heures de chemin de fer pour un train de fret de Halifax par l'Intercolonial, il y a 84 heures; de New-York il y a 84 à 96 heures.

Suivant M. Logan, en réalisant dès le 1er mai 1908 comme il le demandait le projet incorporé dans sa résolution, on provoquerait la création de plusieurs lignes directes de steamers entre le Canada et les autres pays de l'Empire, on assurerait l'amélioration et la prospérité des ports canadiens et l'on ferait enfin rendre de forts dividendes à l'Intercolonial qui jusqu'ici a été un fardeau pour le gouvernement. A quel point

avec centrale a été fondée en 1903, et elle a donné des résultats satisfaisants que d'après la déclaration du professeur Robertson dans un rapport, il y a quatre semaines à Québec, l'on compte aujourd'hui "20 consolidated schools" dans cette même province.

Le député de St-Louis fait remarquer qu'on a résolu dans notre province le problème du transport, du lait aux fromageries et fromageries et qu'il devrait être facile de résoudre également le problème du transport des enfants aux écoles. Il suggère au gouvernement d'affecter une somme de \$10,000, pour tenter dans une paroisse de notre province l'expérience qui a été si heureuse ailleurs.

M. J. E. Caron (L'Islet) a pris la parole après M. Langlois. Il expose les objections que rencontre le projet du député de St-Louis.

La centralisation scolaire éleverait le coût de l'instruction. Or notre population qui paie mal ses instituteurs, qui conserve des écoles insuffisantes et démodées, qui néglige d'envoyer à l'école les enfants qui sont à l'âge de la fréquentation, cette population accepterait-elle un système plus coûteux? M. Caron fait ressortir aussi les inconvénients du transport des élèves à une longue distance, dans nos climats rigoureux. Enfin, le député, tout en ne s'opposant pas à une expérience isolée, ne croit pas que le système de centralisation soit généralement acceptable.

M. Vilas exprime aussi ses vues sur la question et déclare qu'il est urgent de relever le niveau de l'instruction publique.

L'hon. R. Roy rappelle que la question soulevée par M. Langlois n'est pas nouvelle. Une loi de 1887 permet déjà la centralisation scolaire. Avec notre système de laisser aux municipalités une large part d'autonomie, on a vu qu'il valait mieux laisser à chacune la liberté de délimiter les arrondissements scolaires.

Mais les objections, qui apparaissent à l'établissement de ce projet de centralisation semblent en avoir dérangé jusqu'ici les municipalités. M. Roy émet le vœu que le projet de loi soit discuté par les municipalités.

M. Blanchard, secondé par M. Morin de St-Hyacinthe, a fait valoir que l'arbitrage obligatoire ferait éviter maints procès qui coûtent fort cher en frais d'avocats.

M. Gouin a déposé ce soir les lettres et documents venant de l'abbé Arts et du baron de l'Épave au sujet du ministère de la Colonisation.

Dans l'une de ces lettres, datée du 1er novembre, le baron admet avoir adressé des menaces à M. Prevost. Cette admission écrite, concordant mal avec le témoignage du baron qui déclarait, ce matin, n'avoir jamais adressé de menaces au ministre de la Colonisation.

La loi destinée à régler l'octroi de franchises pour un terme de dix ans par les municipalités aux compagnies d'éclairage ou de traction a été distribuée aujourd'hui. Elle déclare simplement que le règlement ou la résolution octroyant tels privilèges ou franchises doit, avant d'être formé et effet être approuvé par la majorité en nombre des électeurs municipaux qui votent sur ce règlement ou cette résolution.

M. Lanctôt fait adopter par un vote de 10 contre 8 le projet tel que présenté par la ville. A la demande de M. Archer, le comité a décidé que si les compagnies construisent des conduits souterrains, la ville devra payer une indemnité pour y installer ses fils d'alarme. C'est à nous vres

répondit, non sans raison, qu'en l'état actuel des choses l'application de la mesure suggérée par M. Logan aurait pour effet d'accroître et de hausser à un degré exorbitant les taux de fret de nos chemins de fer.

J. F.

Le débat se termina par l'adoption sur division d'un amendement proposé à la résolution Logan par le premier ministre et qui déclarait qu'il est opportun d'attendre, pour réaliser cette réforme, l'achèvement du Grand Tronc Pacifique, afin de prévenir l'élévation des taux de fret, que le manque de concurrence ne manquerait pas de provoquer aujourd'hui. Tous les députés de Toronto et du centre de l'Ontario ont exprimé un avis semblable, sauf M. Foster, qui ne voulait pas se refuser le plaisir de contredire le premier ministre une fois de plus, même en plaçant contre les intérêts de ses électeurs.

M. Rickerdike, de St-Laurent de Montréal, se prononça en faveur de l'application immédiate de la mesure en question.

L'honorable Jacques Bureau, solliciteur général, que ses électeurs de Trois-Rivières-Saint-Jacques viennent de réélire par acclamation, a pris son siège aujourd'hui.

Il a fait son entrée à la chambre au bras du premier ministre et de Brodeur. Ses collègues lui ont fait une ovation des plus chaleureuses dont l'on ait été témoin depuis longtemps à la Chambre des Communes.

M. Bureau s'exprima désormais à la droite du ministre de la Justice, M. Aylesworth.

M. Gustave Boyer, de Vaudreuil, présidait aux délibérations de la Chambre cet après-midi, durant les débats sur le tarif.

Demain, encore le tarif. J. F.

Le gouvernement ne peut prendre l'initiative de la centralisation scolaire. Il termine son discours en félicitant M. Langlois de son travail en faveur du relèvement de l'école et en assurant que l'administration ne négligera rien pour accélérer les progrès de l'instruction publique.

SEANCE DU SOIR

M. Leblanc a continué son opposition au projet de l'Aquarium. Il a répété ses discours précédents, après quoi le bill a été adopté par une vote de 29 à 15, comme suit :

Pour : MM. Benoit, Bergeron, Bissonnette (Montreal), Blanchard, Caron, Chabot, Chauré, Décarie, Delage, Dion, Dorris, Dupuis, Fiset, Gosselin, Kane, Kelly, Lacombe, Laferté, Lafontaine (Berthier), Langlois, Lemay, Marchand, Nault, Ouellette, Peletier, Filon, Prevost, Roy (Kamouraska), Tessier (Rimouski), Tessier (Trois-Rivières).

Contre : — Bernard, Bissonnette (Stanstead), Caron (L'Islet), Côté, D'Auteuil, Jobin, Lafontaine (Maskinongé), Leblanc, Morisset, Mousseau, Robitaille, Roy (Montmagny), Teller, Thériault et Tourigny.

La chambre adopte définitivement la loi refondant la charte de Sherbrooke présentée par le Dr Pelletier, la loi incorporant la Cie des Boulevards de l'île de Montréal et la loi refondant la charte de la ville de Terrebonne. Plusieurs mesures du gouvernement avancent d'un pas.

La loi concernant les médecins et chirurgiens, telle qu'amendée par la chambre, est définitivement adoptée. Le cours d'étude reste donc de quatre ans. Le Dr Bissonnette qui s'est fait le champion de cette cause, est très heureux de l'avoir définitivement gagnée et il a reçu les félicitations d'un grand nombre de ses amis.

Le projet de M. Blanchard pour constituer des tribunaux d'arbitrage obligatoires dans certains conflits municipaux a été réglé par un vote de 31 à 14 après une discussion fort intéressante.

MM. Taschereau, Caron (L'Islet), et Lafontaine (Maskinongé) ont pris part au débat. C'était la quatrième fois que le député de Verchères présentait ce projet de loi.

M. Blanchard, secondé par M. Morin de St-Hyacinthe, a fait valoir que l'arbitrage obligatoire ferait éviter maints procès qui coûtent fort cher en frais d'avocats.

M. Gouin a déposé ce soir les lettres et documents venant de l'abbé Arts et du baron de l'Épave au sujet du ministère de la Colonisation.

Dans l'une de ces lettres, datée du 1er novembre, le baron admet avoir adressé des menaces à M. Prevost. Cette admission écrite, concordant mal avec le témoignage du baron qui déclarait, ce matin, n'avoir jamais adressé de menaces au ministre de la Colonisation.

La loi destinée à régler l'octroi de franchises pour un terme de dix ans par les municipalités aux compagnies d'éclairage ou de traction a été distribuée aujourd'hui. Elle déclare simplement que le règlement ou la résolution octroyant tels privilèges ou franchises doit, avant d'être formé et effet être approuvé par la majorité en nombre des électeurs municipaux qui votent sur ce règlement ou cette résolution.

M. Lanctôt fait adopter par un vote de 10 contre 8 le projet tel que présenté par la ville. A la demande de M. Archer, le comité a décidé que si les compagnies construisent des conduits souterrains, la ville devra payer une indemnité pour y installer ses fils d'alarme. C'est à nous vres

répondit, non sans raison, qu'en l'état actuel des choses l'application de la mesure suggérée par M. Logan aurait pour effet d'accroître et de hausser à un degré exorbitant les taux de fret de nos chemins de fer.

J. F.

Le débat se termina par l'adoption sur division d'un amendement proposé à la résolution Logan par le premier ministre et qui déclarait qu'il est opportun d'attendre, pour réaliser cette réforme, l'achèvement du Grand Tronc Pacifique, afin de prévenir l'élévation des taux de fret, que le manque de concurrence ne manquerait pas de provoquer aujourd'hui. Tous les députés de Toronto et du centre de l'Ontario ont exprimé un avis semblable, sauf M. Foster, qui ne voulait pas se refuser le plaisir de contredire le premier ministre une fois de plus, même en plaçant contre les intérêts de ses électeurs.

M. Rickerdike, de St-Laurent de Montréal, se prononça en faveur de l'application immédiate de la mesure en question.

L'honorable Jacques Bureau, solliciteur général, que ses électeurs de Trois-Rivières-Saint-Jacques viennent de réélire par acclamation, a pris son siège aujourd'hui.

Il a fait son entrée à la chambre au bras du premier ministre et de Brodeur. Ses collègues lui ont fait une ovation des plus chaleureuses dont l'on ait été témoin depuis longtemps à la Chambre des Communes.

M. Bureau s'exprima désormais à la droite du ministre de la Justice, M. Aylesworth.

M. Gustave Boyer, de Vaudreuil, présidait aux délibérations de la Chambre cet après-midi, durant les débats sur le tarif.

Demain, encore le tarif. J. F.

Le gouvernement ne peut prendre l'initiative de la centralisation scolaire. Il termine son discours en félicitant M. Langlois de son travail en faveur du relèvement de l'école et en assurant que l'administration ne négligera rien pour accélérer les progrès de l'instruction publique.

SEANCE DU SOIR

M. Leblanc a continué son opposition au projet de l'Aquarium. Il a répété ses discours précédents, après quoi le bill a été adopté par une vote de 29 à 15, comme suit :

Pour : MM. Benoit, Bergeron, Bissonnette (Montreal), Blanchard, Caron, Chabot, Chauré, Décarie, Delage, Dion, Dorris, Dupuis, Fiset, Gosselin, Kane, Kelly, Lacombe, Laferté, Lafontaine (Berthier), Langlois, Lemay, Marchand, Nault, Ouellette, Peletier, Filon, Prevost, Roy (Kamouraska), Tessier (Rimouski), Tessier (Trois-Rivières).

DEMANDEZ-LES !

Quand vous allez dans un magasin pour acheter des chaussures, demandez toujours les



CLAUQUES GRANBY

ou le marchand peut, par erreur, vous donner quelque autre marque qui n'est pas aussi bonne.

Pour le confort et les bonnes qualités, procurez-vous les

GRANBYS
Faciles à porter.

Difficiles à user.

ETAT DE NEW-YORK

Nouvelles d'Auburn, Oswego et Syracuse.

(Correspondance spéciale)

Syracuse, N. Y., 7. — La société fraternelle des "Hommes Bleus" a fait en l'honneur de la fête de St-Joseph, le 17 courant, un grand banquet donné à MM. A. Gravel, F. Lacombe, Odilon Goulet, Simard, Archambault, Ney et quelques autres. Le prof. Beauparlant a fait entendre dans deux chansons françaises : "Le printemps" et "Les Cerises". On dit que cette société compte 400-000 membres au nombre desquels est le président Roosevelt.

— On demande un modeste en costume au No 507, rue Genesee Est.

— Le jour de la fête de St-Joseph, le 17 courant, Mlle Hélène Maloy se fera entendre dans notre église ; elle chantera le fameux duo : "Justus et palma florebit". Venez l'entendre.

— M. Léo H. Lormand qui fut un des premiers à s'inscrire dans la société St-Jean-Baptiste, à Syracuse, est employé à la manufacture L. C. Smith & Frères.

— Madame Anna Morin (Merriam) est malade.

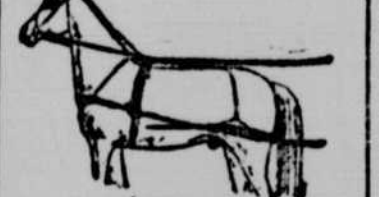
— M. Arthur Vinette fait de la bonne propagande pour le Conseil Allié. Son ami, M. Donat Hallé domicilié au No 546, rue Lombard, a fait ses papiers pour devenir membre titulaire et avoir droit aux bénéfices de la caisse des malades.

— M. Joseph Dupont ne prend pas de mieux. C'est notre compatriote canadien qui mesure 6 pieds, 2 pouces.

— M. et Mme C. E. St-Pierre viennent de recevoir un 14ème héritier. Il sera porté sur les fonts baptismaux par M. F. X. St-Pierre.

— N'oubliez pas de faire accorder vos pianos par M. Beauparlant, rue S. Warren, No 501.

— La messe du Carême est chantée par les jeunes voix du chœur St-Joseph. Après la "messe" dimanche prochain, il aura réédition. Que les personnes ayant de la voix et désirant faire partie du chœur de chant



Exposition de Harnais

HARNAIS de Promenade.
HARNAIS de Famille.
HARNAIS d'Express.
HARNAIS de Ferme.
HARNAIS de Camion.
HARNAIS de Tomateau.
HARNAIS de Charette.
HARNAIS de Livraison.
HARNAIS de Labour.
HARNAIS de Chantier.
HARNAIS de Bugy.
HARNAIS de Carrosse.
HARNAIS de Hâlage.
HARNAIS de Prairie.
HARNAIS Michéan.
HARNAIS Concord.
HARNAIS d'Omibus.
HARNAIS de Phaeton.
HARNAIS de Victoria.
HARNAIS de Hélopter.
HARNAIS de Pony.
HARNAIS de Chien.
HARNAIS de Bœuf.
HARNAIS de Chèvre.
HARNAIS Simple.
HARNAIS Double.
HARNAIS Fin.
HARNAIS Louré.
ETC., ETC.

Notre salle d'exposition est ouverte au public qui désire voir et acheter beau et bon, de 8 hrs am à 6 hrs p.m.

Lamontagne Limitée
— BLOC BALMORAL —
RUE NOTRE DAME OUEST, MONTREAL, Can.

La Banque Provinciale du Canada

Le département d'épargne est contrôlé par un Bureau de Commissaires Censeurs.

Président : Hon. Sir Alex. Lacoste,
Vice-Président : Dr E. P. Lachapelle,
Honorable Juge Doherty.

contribuables vont donner leur ferme appui au conseil, sur cette question.

Il ne faut pas oublier que l'argent employé pour faire de bons chemins, est de l'argent placé à un gros intérêt. A St-Hermas, dans les saisons de printemps et d'automne, il nous arrive d'être plusieurs semaines dans l'impossibilité de sortir en voiture, le commerce se trouve ainsi paralysé.

Alions contribuables de St-Hermas, ne restons pas en arrière, soyons des hommes de notre temps. A l'œuvre !

— Je suis heureux d'annoncer aux lecteurs du "Canada" qu'à la Côte St-Vincent (Côte Double), les contribuables travaillent pour unir les deux arrondissements sociaux ; cette union permettra de construire une école modèle et surtout moderne. L'idée est excellente car ce sera le seul moyen d'avoir une école tenue sur un bon pied. Certain groupe opposé au projet dit que les enfants auront alors trop loin pour se rendre à l'école. Cette raison est futile. Je me demande s'il y a un père de famille, qui refusera de conduire les enfants en voiture une ou deux fois par semaine, pour cela, trois ou quatre voisins peuvent se mettre ensemble, cela se pratique ailleurs.

Citoyens de la Côte Double, vous ne préférez pas vos enfants des bienfaits de l'éducation, pour cette simple raison.

SOUS UNE CHARGE DE BILLOTS

(Correspondance spéciale)

Saint-Georges, Brance, 7. — Un accident horrible a eu lieu dans les chantiers, sur la rivière Ponochoicott. Un jeune garçon de dix-huit ans, du nom de Bouchard, employé au chargement des billets, a été écrasé par la chute d'une pile de billets. La mort a été instantanée. Les funérailles ont eu lieu jeudi matin à Saint-Côme où on l'a vu descendre chez sa sœur qui habite ce village. Ses parents, qui demeurent à Manchester, N. H., sont arrivés trop tard pour assister au service.

— Hier matin, est décédé M. Anselme Cyr, à la suite d'une attaque d'épilepsie qu'il eut la semaine dernière alors qu'il était à son travail, aux filatures Berkshire. Les funérailles ont lieu demain à l'église Notre-Dame.

— A leur dernière assemblée, les Artistes Canadiens ont décidé, pour se débarrasser, d'avoir une partie de whist, le 4 avril. Nous leur souhaitons du succès.

— M. Narcisse Ouellette est de retour d'une promenade dans le Connecticut.

— M. Joseph Riendeau, retenu à la maison par maladie, est maintenant en pleine voie de convalescence.

Il doit nous quitter le 15 avril pour aller résider à Montréal où il s'est fait construire une belle demeure sur la rue St-Denis.

— Les Forestiers Catholiques marchent de progrès en progrès. A leur dernière assemblée, trois nouveaux membres furent initiés. Tous les Forestiers feront leurs Pâques, en corps le dimanche des Rameaux.

ST-MAURICE P. Q.

Imposantes funérailles de Mme Ernest Rheault.

(Correspondance spéciale)

St-Maurice, 7. — Lundi dernier ont eu lieu ici, les funérailles de Mme Ernest Rheault, née Hermeline Levesque. La défunte a succombé à la maladie qui la minait depuis longtemps. Voyant approcher la mort à chaque jour, elle mettait toute sa confiance en Dieu et lui demandait avec instance de l'être que l'œuvre de sa sainte volonté. En effet, elle lui remit son âme, bien pénétrée des sentiments chrétiens et munie des derniers secours de l'Eglise.

A 10 heures, un nombreux cortège conduisit Mme Rheault à sa dernière demeure. Marchaient en tête, M. Ernest Rheault, époux de la défunte, J. Rheault, son beau-père, Adrien, Conrad Ubalde et Armand Levesque, ses frères, Nap. Levesque, son oncle, O. Lamotte, L. Rheault, J. Rheault, ses beaux-frères, D. Levesque, son cousin et une foule d'autres parents et amis dont les noms nous échappent.

Les porteurs étaient MM. J. B. Desautels, Phil. Desautels, Nap. Brunet et Ep. Rheault. M. H. Landry conduisait la voiture funèbre. Le service fut chanté par M. le vicar. M. M. O. R. R. a bien rendu un solo de la messe des morts.

Mme Rheault laisse trois jeunes enfants, dont le plus âgé a 5 ans. Nos plus sincères sympathies à la famille affligée.

A ST-HERMAS

(Correspondance spéciale)

St-Hermas, 7. — Réunion du conseil, lundi soir, sous la présidence du maire. Deux licences d'hôtel furent accordées, l'une à M. Michel Lalonde, pour le village et l'autre, à M. Narcisse St-Onge, gare du C. P. R. Le conseil fait ensuite cadeau d'une trentaine de piastres au secrétaire-trésorier, à l'occasion de sa fête. Heureux mortel !

L'on parle en dernier lieu de l'importante question des bons chemins. M. le maire Beauparlant fait remarquer au conseil que le gouvernement de Québec a passé une loi dans le but d'encourager les bons chemins et d'accorder à toute municipalité rurale le montant de \$400. Le conseil a résolu de se mettre immédiatement à l'œuvre afin d'obtenir la subvention du gouvernement, l'on commencera certains travaux dès l'arrivée du printemps. Je suis convaincu que les

contribuables vont donner leur ferme appui au conseil, sur cette question.

Il ne faut pas oublier que l'argent employé pour faire de bons chemins, est de l'argent placé à un gros intérêt. A St-Hermas, dans les saisons de printemps et d'automne, il nous arrive d'être plusieurs semaines dans l'impossibilité de sortir en voiture, le commerce se trouve ainsi paralysé.

Alions contribuables de St-Hermas, ne restons pas en arrière, soyons des hommes de notre temps. A l'œuvre !

— Je suis heureux d'annoncer aux lecteurs du "Canada" qu'à la Côte St-Vincent (Côte Double), les contribuables travaillent pour unir les deux arrondissements sociaux ; cette union permettra de construire une école modèle et surtout moderne. L'idée est excellente car ce sera le seul moyen d'avoir une école tenue sur un bon pied. Certain groupe opposé au projet dit que les enfants auront alors trop loin pour se rendre à l'école. Cette raison est futile. Je me demande s'il y a un père de famille, qui refusera de conduire les enfants en voiture une ou deux fois par semaine, pour cela, trois ou quatre voisins peuvent se mettre ensemble, cela se pratique ailleurs.

Citoyens de la Côte Double, vous ne préférez pas vos enfants des bienfaits de l'éducation, pour cette simple raison.

ST-PIERRE LES BECQUETS

(Correspondance spéciale)

St-Pierre les Becquets, 7. — Les funérailles de Mme Guin, mère de notre curé, chez lequel elle résidait depuis 8 ans ont eu lieu jeudi dernier avec une grande pompe. Toute la paroisse ayant assisté pour manifester leur estime à notre excellent pasteur auquel nous offrons nos meilleures sympathies. Il y eut aussi un grand concours des paroisses avoisinantes de parents et d'amis, ainsi que plusieurs prêtres.

M. Camille Duguay petit-fils de Mme Calixte Guin était à l'orgue où il a fait entendre le Pie Jesu de Larousse inaugurant ici le chant grégorien, il a fait sensation. Monsieur Duguay est un jeune artiste de la métropole qui s'est déjà acquis du renom pour sa belle voix de bariton.

Le service funèbre a été célébré par le Rev. M. Edouard Baril, les MM. les abbés Paul Mayrand et Auguste Baril l'assistaient comme diacre et sous-diacre.

— Mme Bruno Chaillet et M. Antonio Monpas sont présentement chez leur tante Mlle Elvire Chaillet qui est bien malade.

— M. Henry Peplin, pharmacien à Montréal a laissé St-Pierre ce matin pour retourner à son poste.

— M. Camille Duguay partira cette semaine.

— M. Dolphis de Langis de Shawinigan Falls était de passage dimanche dernier chez son beau-frère M. Alphonse Beauchamp, marchand.

STE SCHOLASTIQUE

Assemblée du conseil. — Les licences seront accordées plus tard. — Décès de la semaine.

(Correspondance spéciale)

St-Scholastique, 7. — A la recommandation du maire Langlois, notre conseil municipal, lundi dernier, a résolu d'attendre au mois d'avril pour donner les licences d'hôtels. Voici la liste des licences reçues :

— M. J. Grignon, du conseil en janvier, mais qui a démissionné à la suite de la vente de sa propriété immobilière.

— M. le magistrat N. Rolland a condamné à \$30 d'amende et les frais un chasseur de St-Jovite qui a tué quatre castors en temps prohibé. Le condamné a payé le seul de la géologie.

— Décès de la semaine. — Dame Lebrun, née Pilon, mère de M. Dolphis Lebrun. Les funérailles, qui ont eu lieu, mardi, ont été des plus imposantes. Aussi M. Eusèbe Bérard, de M. Gédéon Bérard, décédé à St-Casot, inhumé ici.

— Les travaux du palais de justice sont repris avec la plus grande activité.

— M. Hector Champane a fait adresser à plusieurs citoyens du chef-lieu le bill Kelle relativement au projet de remaniement de nos frontières judiciaires. On reconnaît évidemment que les quelques notes d'appoints ci-dessus commencent à donner une idée de la situation du juge et du procureur, au besoin.

— C'est mercredi prochain que le conseil de comté traitera la fameuse question de l'impôt à l'exposition permanente.

ACTON VALE

(Correspondance spéciale)

Acton Vale, 7. — M. Emile Daignault, enfant de notre député le Dr Daignault, revenu du collège, il y a un mois, pour cause de maladie, ne sera pas obligé de subir une opération d'après l'avis des médecins spécialistes. Cette nouvelle a été accueillie avec joie de tout.

— Hier, des conférences agricoles, ont donné, en notre ville, deux conférences très intéressantes. Parmi les conférenciers citons MM. Chappas, Trudel, le Dr D'Aubigny et autres. Ces conférences ont été bien accueillies par la grande majorité de notre population.

— M. Mathias Landreville, épicer, vient d'être foudroyé par une nouvelle attaque de paralysie, il est très souffrant. L'on craint pour ses jours.

— Nos estimateurs ont reçu ordre, des membres de notre corporation municipale, à sa séance d'hier d'avoir à faire incessamment le rôle des meubles.

— Madame Evamélie Morais, est retournée à sa chambre par la maladie.

— M. J. E. Marcell, M.P. est venu passer la journée de dimanche dernier, dans sa famille ; il est reparti pour Ottawa, par l'express de cinq heures du soir.

— M. J. B. Boissel, notre chef de police, vient d'acheter une des propriétés de M. Henri Paradis rue Water.

— Le notaire J. S. Beaudet a assisté lundi dernier aux funérailles de Madame Dr J. N. Paul Fournier, de St-Hyacinthe, son ami d'enfance.

CRIME INNOMMABLE

(Correspondance spéciale)

Grandes Piles, 7. — De la Grande Anse, nous arrivons encore la nouvelle qu'un crime révoltant a été commis. M. Joseph Limoges, huissier de Trois-Rivières est parti pour aller arrêter le prétendu coupable, Georges Chandonnet. C'est le frère d'Arthur Chandonnet qui a comparu comme témoin dans les procès McCraw-Sclater.

FRASERVILLE, P. Q.

(Correspondance spéciale)

Fraserville, Qué., 7. — La mort, arrivée si subitement dimanche matin, de M. J. A. Jarvis, marchand et rentier, de la rue Fraser, a surpris tout le monde.

M. Jarvis laisse trois enfants, qui sont : MM. John et Edwin Jarvis et Madame H. R. White. M. Jarvis avait épousé le 30 janvier dernier, en secondes noces, Mlle Yeo, de cette ville.

Nos condoléances aux membres de la famille.

— Hier soir Mlle Rossignol, de la rue Iteville, ont donné un "souper" à l'occasion de la réunion des membres du club.

— Mlle Fraser, avenue Bellevue, est partie lundi à Québec où elle passera une quinzaine. L'invitée de sa tante, Mme Roger Larue.

— Vendredi dernier, MM. Picard et Ernest Lapointe étaient à Québec pour surveiller le Bill de la Ville de Fraserville à la législature. C'est M. Dien, député de Témiscouata, qui a présenté le Bill. Les amendements proposés à la charte ont été votés par le comité des Bills Privés.

Les élections des officiers de la Chambre de Commerce ont eu lieu le jour mars. Ont été élus : Président, MM. G. A. Binet, vice-président Octave Laurin, trésorier, Adolphe Stein, secrétaire, Horace Clunon. Les membres du comité de direction sont MM. Alfred Fortin, J. O. Sclard, Emile Dubé, Alex. Lapalme, et Antoine Guilbault.

— M. W. Staveland, de la Banque Molson, doit partir pour Québec, où il doit résider dorénavant.

— "La grande vente de charité" au profit de l'hôpital de cette ville, qui doit avoir lieu au mois de juillet prochain, est à s'organiser en ce moment. Parmi les dames qui s'en occupent activement sont Mmes A. Blondeau, J. E. Côté, J. G. Chagnon, Grandbois, P. Picard, O. C. Riou, Mlle J. Grandbois et Rossignol.

— M. et Mme Ernest Lapointe sont partis hier pour retourner à Ottawa.

— M. et Mme Ernest Lapointe sont partis hier pour retourner à Ottawa.

— M. et Mme Ernest Lapointe sont partis hier pour retourner à Ottawa.

Simplement Avaler

Beaucoup mangent comme s'ils étaient aveugles et comme s'ils avaient la langue coupée.

La Dyspepsie est bâtie sur la confiance-trop de confiance sur l'habileté de votre estomac à digérer tout et quoi que ce soit que vous y mettiez.

A notre époque, nous avons développé la vitesse dans toutes les lignes d'action, et aussi la rapidité dans la mastication.

Nous ne prenons pas le temps de manger comme il faut, et quelquefois nous ne mangeons pas la sorte de nourriture voulue. Souvent nous apportons nos affaires en mangeant, et le résultat est que l'on mange mécaniquement. Nous mangeons comme si nous étions aveugles et comme si nous n'avions pas de langue. Nous avalons simplement.

Le résultat est que, la nourriture n'est qu'à moitié mastiquée, et reste comme un morceau de plomb sur l'estomac.

Vous pouvez nier à vous-même que vous abusez de votre estomac, mais quand vous avez une sensation de gonflement, vous ne pouvez nier que vous l'avez.

Quand vous avez de violentes éructations de gaz, des sensations de brûlure, des gonflements, de la sorte de nourriture voulue. Souvent nous apportons nos affaires en mangeant, et le résultat est que l'on mange mécaniquement. Nous mangeons comme si nous étions aveugles et comme si nous n'avions pas de langue. Nous avalons simplement.

Le résultat est que, la nourriture n'est qu'à moitié mastiquée, et reste comme un morceau de plomb sur l'estomac.

Vous pouvez nier à vous-même que vous abusez de votre estomac, mais quand vous avez une sensation de gonflement, vous ne pouvez nier que vous l'avez.

Quand vous avez de violentes éructations de gaz, des sensations de brûlure, des gonflements, de la sorte de nourriture voulue. Souvent nous apportons nos affaires en mangeant, et le résultat est que l'on mange mécaniquement. Nous mangeons comme si nous étions aveugles et comme si nous n'avions pas de langue. Nous avalons simplement.

Le résultat est que, la nourriture n'est qu'à moitié mastiquée, et reste comme un morceau de plomb sur l'estomac.

Vous pouvez nier à vous-même que vous abusez de votre estomac, mais quand vous avez une sensation de gonflement, vous ne pouvez nier que vous l'avez.

Quand vous avez de violentes éructations de gaz, des sensations de brûlure, des gonflements, de la sorte de nourriture voulue. Souvent nous apportons nos affaires en mangeant, et le résultat est que l'on mange mécaniquement. Nous mangeons comme si nous étions aveugles et comme si nous n'avions pas de langue. Nous avalons simplement.

Le résultat est que, la nourriture n'est qu'à moitié mastiquée, et reste comme un morceau de plomb sur l'estomac.

Vous pouvez nier à vous-même que vous abusez de votre estomac, mais quand vous avez une sensation de gonflement, vous ne pouvez nier que vous l'avez.

Quand vous avez de violentes éructations de gaz, des sensations de brûlure, des gonflements, de la sorte de nourriture voulue. Souvent nous apportons nos affaires en mangeant, et le résultat est que l'on mange mécaniquement. Nous mangeons comme si nous étions aveugles et comme si nous n'avions pas de langue. Nous avalons simplement.

Le résultat est que, la nourriture n'est qu'à moitié mastiquée, et reste comme un morceau de plomb sur l'estomac.

Vous pouvez nier à vous-même que vous abusez de votre estomac, mais quand vous avez une sensation de gonflement, vous ne pouvez nier que vous l'avez.

Quand vous avez de violentes éructations de gaz, des sensations de brûlure, des gonflements, de la sorte de nourriture voulue. Souvent nous apportons nos affaires en mangeant, et le résultat est que l'on mange mécaniquement. Nous mangeons comme si nous étions aveugles et comme si nous n'avions pas de langue. Nous avalons simplement.

Le résultat est que, la nourriture n'est qu'à moitié mastiquée, et reste comme un morceau de plomb sur l'estomac.

Vous pouvez nier à vous-même que vous abusez de votre estomac, mais quand vous avez une sensation de gonflement, vous ne pouvez nier que vous l'avez.

Quand vous avez de violentes éructations de gaz, des sensations de brûlure, des gonflements, de la sorte de nourriture voulue. Souvent nous apportons nos affaires en mangeant, et le résultat est que l'on mange mécaniquement. Nous mangeons comme si nous étions aveugles et comme si nous n'avions pas de langue. Nous avalons simplement.

Le résultat est que, la nourriture n'est qu'à moitié mastiquée, et reste comme un morceau de plomb sur l'estomac.

Vous pouvez nier à vous-même que vous abusez de votre estomac, mais quand vous avez une sensation de gonflement, vous ne pouvez nier que vous l'avez.

Quand vous avez de violentes éructations de gaz, des sensations de brûlure, des gonflements, de la sorte de nourriture voulue. Souvent nous apportons nos affaires en mangeant, et le résultat est que l'on mange mécaniquement. Nous mangeons comme si nous étions aveugles et comme si nous n'avions pas de langue. Nous avalons simplement.

Le résultat est que, la nourriture n'est qu'à moitié mastiquée, et reste comme un morceau de plomb sur l'estomac.

Vous pouvez nier à vous-même que vous abusez de votre estomac, mais quand vous avez une sensation de gonflement, vous ne pouvez nier que vous l'avez.

Quand vous avez de violentes éructations de gaz, des sensations de brûlure, des gonflements, de la sorte de nourriture voulue. Souvent nous apportons nos affaires en mangeant, et le résultat est que l'on mange mécaniquement. Nous mangeons comme si nous étions aveugles et comme si nous n'avions pas de langue. Nous avalons simplement.

Le résultat est que, la nourriture n'est qu'à moitié mastiquée, et reste comme un morceau de plomb sur l'estomac.

Vous pouvez nier à vous-même que vous abusez de votre estomac, mais quand vous avez une sensation de gonflement, vous ne pouvez nier que vous l'avez.

Quand vous avez de violentes éructations de gaz, des sensations de brûlure, des gonflements, de la sorte de nourriture voulue. Souvent nous apportons nos affaires en mangeant, et le résultat est que l'on mange mécaniquement. Nous mangeons comme si nous étions aveugles et comme si nous n'avions pas de langue. Nous avalons simplement.

Le résultat est que, la nourriture n'est qu'à moitié mastiquée, et reste comme un morceau de plomb sur l'estomac.

Vous pouvez nier à vous-même que vous abusez de votre estomac, mais quand vous avez une sensation de gonflement, vous ne pouvez nier que vous l'avez.

Quand vous avez de violentes éructations de gaz, des sensations de brûlure, des gonflements, de la sorte de nourriture voulue. Souvent nous apportons nos affaires en mangeant, et le résultat est que l'on mange mécaniquement. Nous mangeons comme si nous étions aveugles et comme si nous n'avions pas de langue. Nous avalons simplement.

Le résultat est que, la nourriture n'est qu'à moitié mastiquée, et reste comme un morceau de plomb sur l'estomac.

COLONIAL HOUSE

SQUARE PHILLIPS

VENTE SPÉCIALE de SOIES JAPONAISES

En dépit de l'augmentation continuelle avancée des étoffes écruës, nous avons été assez heureux de nous procurer sur une base au comptant, une grande quantité de :

Sole naturelle Japonaise Habutai, de 36 pouces (1 verge de large).

Le coût actuel de ces étoffes faites aujourd'hui, coûteront considérablement plus cher, que ce que nous en demandons.

Blanche pure, poids lourd complet, fine brillante naturelle (ce qui est un signe de sa pureté) cette soie bien connue, fait un tissu idéal pour blouses, costumes d'été, robes d'enfants, sous-vêtements, etc.

Valeur, 75c la verge. Pour une semaine seulement : 55c.

Echantillons envoyés en dehors de la ville, sur demande.

Département du Verre coupé

OFFRE SPECIALE DANS LES VERRES COUPÉS POUR VENDREDI ET SAMEDI.

Pot à l'eau, régulier \$8.00, pour \$6.00.
Bols, régulier, \$7.00, pour \$5.00.
Nappes, régulier, \$3.00, \$2.25 et \$2.50, pour \$3.50, \$1.50 et \$1.75.

Ligne spéciale de verre coupé Autrichien, consistant en jarre à marmelade, huiliers, jarre à cornichons, etc., etc., moins 50 pour cent.

Département de la Porcelaine

Balances des assiettes en porcelaine japonaise, tasses et soucoupes, bols, plateaux à bonbons, pour écouler à 50c chaque.

Un ligne complète d'articles de Kuchi, en décorations vertes et jaunes, consistant en jardinières, vases, pots à chocolat, jarres à roses, théières, etc., etc.

Dépt. des Machines à Coudre

Machine à coudre de haute marque, fabriquée par "the Davis Sewing Machine Co." une des meilleures manufactures du Continent, commandant les plus hauts prix payés n'importe où pour des machines de haute marque, avec notre garantie pour 5 ans. Cela serait assez pour convaincre les clients, que de donner un essai à ces machines, serait parfaitement sûr.

La machine à main "New Leader" \$14.00
La machine, dessus à boîte "New Leader" \$22.00
La machine, tête pliante, "New Leader" \$25.00

Le Canada

MONTREAL, 5 Mars 1937

LAURIER ET LA CONSTITUTION

MACLEAN ET L'UNION LEGISLATIVE

M. W. F. MacLean, le député de South York, a déposé devant la Chambre la résolution suivante :

Que le gouvernement fédéral soit déclaré, par le parlement, responsable de la mise en vigueur de toutes les lois fédérales ; et que si une nouvelle législation est nécessaire à cet effet, il est du devoir du gouvernement de présenter la dite législation.

On sait qu'actuellement le gouvernement fédéral édicte des lois criminelles ou autres, dont l'exécution retombe sur les gouvernements provinciaux.

Voilà ce que le député de South York veut faire disparaître. Celui qui fait une loi, dit-il assez théoriquement, acquiert "ipso facto" la responsabilité de l'exécution de cette loi.

Ce beau principe théorique se heurte malheureusement à une foule d'obstacles.

M. MacLean invoque, comme exemple probant, les Etats-Unis où le Congrès fait exécuter les lois qu'il édicte ; mais le cas des Etats-Unis diffère essentiellement du nôtre.

D'abord notre Constitution n'est pas la leur.

Le "British North America Act", sec. 92, par. 14, stipule que l'exécution de telles lois données est du ressort des gouvernements provinciaux, ainsi que l'administration de la justice jusqu'à un degré très nettement indiqué dans la dite section.

Mais la résolution de M. MacLean n'est pas seulement anti-constitutionnelle, elle est contraire à l'autonomie des différentes provinces, et elle fait surgir une possibilité de conflits de races ou de religions.

Nous croyons qu'une des raisons qui ont poussé les Pères de la Confédération à déléguer l'exécution de telles lois aux gouvernements provinciaux a été la présence, sur le sol canadien, de deux races distinctes.

Il est impossible d'envisager notre problème politique sans tenir compte de cette dualité. Ceci, non plus, n'existe pas aux Etats-Unis, où toutes les races se sont assimilées pour ne former qu'un seul tout ; on verra peut-être la nécessité de changements législatifs, dans la vaste république, le jour où la race nègre réclamera des privilèges exclusifs ; mais peu importe pour le moment.

Or, pour en revenir au Canada, certaines lois fédérales peuvent ne pas être également acceptables pour toutes les provinces : telle est la loi fédérale sur l'observation du dimanche.

Que fût-il arrivé si l'exécution de cette loi eût été du ressort fédéral ? M. MacLean le sait probablement, mais il se soucie fort peu de la province de Québec.

Dans son ensemble, cette résolution met d'un côté le député de South York et une union législative dangereuse ; et de l'autre, Sir Wilfrid Laurier et l'autonomie des provinces, et par dérivation le bon accord des races canadiennes.

Comme la question doit revenir à la Chambre, cette année ou l'année prochaine, il importe que nous sachions de quoi il s'agit.

O CANADA !

On propose à Toronto d'adopter le chant patriotique de M. le Juge Routhier comme hymne national

Le chant patriotique de l'hon. Juge Routhier : O Canada ! terre de nos aïeux ! qui est familier à tous nos lecteurs, jouit en ce moment d'une grande popularité à Toronto.

Le Dr T. B. Richardson en a donné une version anglaise dont le rythme et l'allure reproduisent fidèlement le texte original, et notre confrère de Toronto, le "News", nous apprend que les officiers de la milice de Toronto s'efforcent d'intéresser le public à cet hymne national.

"La mélodie, dit le confrère, est d'un style digne et majestueux, qui n'est pas surpassé même par l'hymne national russe, regardé comme l'idéal de la musique patriotique. La poésie du Dr T. B. Richardson, copiant le texte original français de l'hon. Juge Routhier, est gracieuse, mais en même temps pleine de feu patriotique canadien.

"Ce n'est pas tous les jours que l'on trouve de la bonne poésie et de la bonne musique réunies dans un but patriotique, et la population de notre pays ne saurait mieux faire que d'apprendre ce noble chant et de le chanter dans toutes les démonstrations publiques."

Nous ne saurions trop apprécier le sentiment de fraternité nationale que comporte à part le mérite intrinsèque très grand de l'œuvre de M. le Juge Routhier et de la musique de feu Calixa Lavallée—l'adoption par nos citoyens d'Ontario de ce chant canadien-français contre l'hymne national du Canada.

C'est une de ces choses qui, mieux que les plus éloquents discours, démontrent combien la persévérante politique d'harmonie et de bonne entente entre les races, de Sir Wilfrid Laurier, a pénétré profondément dans la masse de langue anglaise de la nation canadienne.

Remercions chaleureusement nos concitoyens de Toronto de chanter en anglais notre chant patriotique, peut-être avant longtemps le chanteront-ils même en français.

Le scandale de Toronto

L'enquête sur la Commission des licences de Toronto, dans ses deux dernières séances, a mis au jour de nouveaux détails prouvant bien que la commission des licences n'est, au fond, qu'une machine politique conservatrice.

Ainsi il a été prouvé que l'hon. Dr Pyne, ministre de l'Éducation, est intervenu personnellement auprès de la commission, pour obtenir qu'une licence d'hôtel fût accordée à un ami.

Une première fois, en annonçant par téléphone au président de la commission, la visite de deux chefs conservateurs, à propos d'un transfert de licence par un nommé O'Neil à un nommé McFarlane.

Une seconde fois, en intervenant personnellement après d'un des commissaires, M. J. W. Flavell, en faveur d'un hôtelier du nom de Robert Courtney, qui sollicitait une licence.

De plus, deux chefs de l'organisation conservatrice, MM. Crawford et Harris, ont avoué qu'ils avaient discuté la question de l'octroi des licences avec deux ministres, les hon. MM. Pyne et Hanna, dans des entretiens au club Albany.

L'opinion publique à Toronto est soulevée par ces révélations et l'on parle ouvertement de la démission prochaine de l'hon. M. Pyne et peut-être d'un autre ministre.

A propos de pièces de rechange

On a, à l'hôtel de ville, qualifié de "saugrenue" l'idée que nous avons émise de tenir en réserve des pièces de rechange des principaux organes sujets à se briser des pompes à vapeur.

Depuis dix jours, pourtant, l'opportunité de cette précaution a dû être appréciée plusieurs fois par M. le surintendant Janin.

Si, au lieu d'une seule tige de piston, il en avait fait forger immédiatement deux, ne croit-on pas que les citoyens de Montréal eussent été plus satisfaits qu'aujourd'hui ?

Cette idée "saugrenue" d'ailleurs, n'est pas de nous. Il n'est pas de navire à vapeur bien gréé qui n'emporte des pièces de rechange des organes essentiels de ses machines, afin de pouvoir réparer sans perdre de temps tout accident fortuit.

Le fonctionnement continu des pompes qui alimentent notre système de distribution d'eau est aussi essentiel à la sécurité et à la santé des citoyens de Montréal que le fonctionnement continu des machines du navire à la sécurité des passagers et de l'équipage.

LE TRANSCONTINENTAL

LA CONTREE A L'OUEST DU LAC NIPIGON

(Pour le "Canada")

Parmi les groupes d'explorateurs envoyés par la Commission Géologique, l'été dernier, le long du tracé du Transcontinental, et dont les rapports se complètent actuellement, l'un d'eux, ayant à sa tête M. W. H. Collins, a visité la région à l'ouest du lac Nipigon, du lac au Caribou, au nord de Nipigon au lac au Chien, sur la rivière à l'Esturgeon faisant partie du tracé à l'est de Winnipeg.

Dans son compte-rendu préliminaire de l'exploration, M. Collins fait remarquer que cette région, comme le plateau arctique dont elle fait partie, présente une surface d'un faible relief et d'une médiocre altitude. L'altitude, indiquée en différents endroits, indique que le niveau général se modifie légèrement à de courtes distances ou dans son ensemble. Le lac au Caribou à l'est se trouve à 1149 pieds au-dessus du niveau de la mer ; le lac au Chien, à l'ouest, à 1168 pieds ; le lac à l'Esturgeon, à mi-chemin, est à 1327 pieds ; et le lac au Canard à 1382 pieds, source d'un des nombreux tributaires de l'Ozoki, représente le plus haut niveau aquatique. Les collines n'atteignent pas souvent 250 pieds d'altitude. Vue du sommet, d'une élévation de ce genre, la ligne de l'horizon à huit ou quinze milles de distance paraît être parfaitement régulière et l'espace qu'elle renferme semble onduleux et boisé.

Telle est la nature de la majeure partie de l'étendue. Cependant aux environs du lac Nipigon, les diabases qui recouvrent les granites et les gneiss ont, par suite de l'érosion, formé une région accidentée caractérisée par des collines escarpées de 150 à 300 pieds, avec des lacs et des cours d'eau enfoncés. De plus, près du lac à l'Esturgeon et du lac au Savant, la formation des roches schisteuses vertes, brunes et grises, constitue une surface très irrégulière avec des alternances de hautes crêtes parallèles et de vallées qui rendent les lacs lous et étroits.

La superficie est virtuellement du roc solide, car il est rare que le sol forme une couche suffisante pour le cacher ou lui donner un autre aspect. Il n'y a qu'une exception à cette règle, aux Eaux d'Allan "Allan Water" où les débris glaciaires se sont accumulés en collines, en forme de côtes et mesurent 200 pieds de hauteur, composées entièrement de gravier grossier et de sable. Les sables ne sont ni nombreuses ni profondes.

Par suite de la faible pente des versants, de l'exiguïté des sols, de la nature imperméable du fond rocheux, une quantité d'eau énorme, relativement aux facilités d'écoulement, s'accumule dans les dépressions superficielles et forme un territoire parsemé de lacs et charmants pour le voyage en canot. Ces lacs sont caractérisés par leur peu de profondeur, l'irrégularité de leur littoral et le nombre des îles qu'ils contiennent.

Un grand nombre de crues et de ruissaux les égouttent et les rélient et bien que leur volume soit insignifiant, leur cours est généralement assez modéré pour qu'on puisse le remonter en canot. La grande ligne de partage coupe cette étendue diagonalement du nord-est au sud-ouest près de l'extrémité orientale. Le pays au sud et à l'est se déverse par la rivière Wabamosh dans le lac Nipigon ; tout le reste des eaux se jette dans la Baie d'Hudson. Les deux seuls cours d'eau importants sont les Eaux d'Allan se jetant dans le lac Wabamosh, puis dans l'Ozoki et la rivière à l'Esturgeon coulant vers l'ouest, vers le lac Seul. Ces rivières sont de la même nature, en ce qu'elles ne constituent pas à proprement parler des rivières, mais des expansions lacustres irrégulières qui réunissent des bords de rivières avec des rapides et des chutes. Les matières sédimentaires pouvant former une couche uniforme manquant totalement. Les sinuosités si communes aux cours d'eau qui coulent dans région couverte d'humus, ne se voient ici que lorsqu'il y a des sables ou des marais. On trouve de petits espaces de bonne terre arable vers l'ouest où le sol s'améliore beaucoup, auprès du lac à l'Esturgeon et dans la vallée de la rivière au Chien, il y a beaucoup d'excellente terre argileuse.

On estime, paraît-il, qu'il se consomme, bon an mal an, 11,000 livres de platine, dont 2,400 ou 2,500 sont du vieux platine refondu, 8 ou 9 mille livres représentent donc l'apport annuel de métal vierge. Sur cet apport, plus de la moitié (4 ou 5 mille livres) va aux dentistes qui s'en servent pour l'obturation des dents et pour la fabrication des râteliers.

La platine a, en effet, l'avantage de ne pas s'effriter comme l'or, dont il partage l'inoxidabilité, et celui de résister impunément aux très hautes températures indispensables pour fixer l'émail sur les dents artificielles.

La bijouterie prend quelque chose comme 4,000 livres de platine, principalement en vue du montage des pierres précieuses. C'est que le platine est le seul métal assez tenace pour permettre le laminage jusqu'à l'extrême limite de la ténuité compatible avec la solidité de la grille.

D'autre part, n'ayant pas de reflet propre, il n'altère ni n'atténue les feux irisés des gemmes qu'il enchâsse.

Ce sont là les deux débouchés essentiels du platine, dont la consommation, sous cette forme, ne cesse de croître avec l'augmentation de la richesse publique. Et comme le platine n'entre, dans la confection de chaque objet, qu'en trop infime quantité pour que le prix total en soit très sensiblement grossi, l'élevation progressive des cours n'y fera rien.

Quatre ou cinq mille livres sont utilisées pour la préparation de la mousse de platine. Encore une application appelée à un développement considérable, s'il est vrai, comme on l'annonce, que la mousse de platine puisse servir à fabriquer économiquement l'acide sulfurique.

Restent enfin les emplois "divers", qui absorbent environ 2,000 à 2,400 livres de platine : la vaisselle de laboratoire, les instruments de chirurgie, la photographie au platino-bromure, certains appareils électriques, en particulier les appareils d'électrolyse du chlorure de magnésium en vue du blanchiment ou de la désinfection, etc., etc.

Chose curieuse — et inquiétante. Une partie du platine consommé, à la différence de ce qui se passe avec les autres métaux usuels, disparaît à jamais sans retour. N'est-ce pas le cas, par exemple, pour les appareils de prothèse, qu'on enterre généralement avec le défunt.

Il est temps — il n'est que temps — de découvrir de nouvelles mines de platine.

On nous écrit que dans la paroisse de St-Hermas, comté des Deux-Montagnes, il se fait en ce moment un mouvement pour réunir en un seul, deux arrondissements scolaires, à la côte St-Vincent ou côte du lac.

L'objet en vue est de pouvoir, avec les deux arrondissements, établir une école modèle. L'idée paraît acceptable à la plupart des contribuables, mais quelques-uns craignent de se trouver à trop longue distance de l'école, pour pouvoir y envoyer leurs enfants.

Cette difficulté a été surmontée, partout où la centralisation scolaire a été effectuée, par l'établissement d'un service régulier de voitures, passant chaque matin dans le "rang", pour prendre les enfants et chaque soir, pour les ramener.

C'est la partie la plus coûteuse du système. On ne pourvoit généralement à même les fonds de la taxe scolaire. Mais pour commencer, les cultivateurs du même rang ne pourraient-ils pas s'entendre pour que chacun, à son tour mit une voiture à la disposition des enfants ?

Ce petit voyage en voiture donne à la fréquentation de l'école un attrait spécial pour les enfants et l'on a remarqué qu'ils manquent beaucoup moins aux classes.

C'est également beaucoup plus sûr et plus confortable en hiver ; et même en été, par le mauvais temps, car les enfants y sont tenus à l'abri des gros froids et de la pluie.

Et, enfin, les parents sont beaucoup plus rassurés, sachant leurs enfants sous la surveillance et sous la protection de quelqu'un de confiance.

A un généralement trouvé que ces avantages compensent bien la légère augmentation de dépenses que ce système peut parfois occasionner ; sans compter que l'école centralisée peut être beaucoup plus avantageuse au point de vue de l'instruction des enfants.

Un journal parisien qui porte le prix du platine à 8000 la livre donne des indications curieuses sur la consommation du platine dans l'industrie.

Reculade de l'Opposition à Québec

Dans le but d'indisposer le public contre le gouvernement, les grands hommes de l'opposition à l'Assemblée législative avaient fait mettre sur les ordres du jour, lundi, une interpellation au sujet de la nomination du surintendant de la branche des asiles et des écoles de réforme et d'industrie.

La presse bleue naturellement s'est emparée de l'interpellation et l'a mise sous les yeux de ses lecteurs, pour essayer de faire croire qu'il y avait un petit scandale qui pourrait porter préjudice au gouvernement.

Mais, comme on devait s'y attendre, le député de l'opposition qui devait faire cette interpellation, brillait par son absence au moment psychologique.

Cette bonne presse bleue aura-t-elle la pudeur d'informer ses lecteurs que l'opposition a reculé à la dernière minute, et qu'elle n'a pas eu le courage de faire cette interpellation au gouvernement.

Allons, un bon mouvement.

La centralisation scolaire

On nous écrit que dans la paroisse de St-Hermas, comté des Deux-Montagnes, il se fait en ce moment un mouvement pour réunir en un seul, deux arrondissements scolaires, à la côte St-Vincent ou côte du lac.

L'objet en vue est de pouvoir, avec les deux arrondissements, établir une école modèle. L'idée paraît acceptable à la plupart des contribuables, mais quelques-uns craignent de se trouver à trop longue distance de l'école, pour pouvoir y envoyer leurs enfants.

Cette difficulté a été surmontée, partout où la centralisation scolaire a été effectuée, par l'établissement d'un service régulier de voitures, passant chaque matin dans le "rang", pour prendre les enfants et chaque soir, pour les ramener.

C'est la partie la plus coûteuse du système. On ne pourvoit généralement à même les fonds de la taxe scolaire. Mais pour commencer, les cultivateurs du même rang ne pourraient-ils pas s'entendre pour que chacun, à son tour mit une voiture à la disposition des enfants ?

Ce petit voyage en voiture donne à la fréquentation de l'école un attrait spécial pour les enfants et l'on a remarqué qu'ils manquent beaucoup moins aux classes.

C'est également beaucoup plus sûr et plus confortable en hiver ; et même en été, par le mauvais temps, car les enfants y sont tenus à l'abri des gros froids et de la pluie.

Et, enfin, les parents sont beaucoup plus rassurés, sachant leurs enfants sous la surveillance et sous la protection de quelqu'un de confiance.

A un généralement trouvé que ces avantages compensent bien la légère augmentation de dépenses que ce système peut parfois occasionner ; sans compter que l'école centralisée peut être beaucoup plus avantageuse au point de vue de l'instruction des enfants.

Un journal parisien qui porte le prix du platine à 8000 la livre donne des indications curieuses sur la consommation du platine dans l'industrie.

Un journal parisien qui porte le prix du platine à 8000 la livre donne des indications curieuses sur la consommation du platine dans l'industrie.

Un journal parisien qui porte le prix du platine à 8000 la livre donne des indications curieuses sur la consommation du platine dans l'industrie.

Un journal parisien qui porte le prix du platine à 8000 la livre donne des indications curieuses sur la consommation du platine dans l'industrie.

Un journal parisien qui porte le prix du platine à 8000 la livre donne des indications curieuses sur la consommation du platine dans l'industrie.

Un journal parisien qui porte le prix du platine à 8000 la livre donne des indications curieuses sur la consommation du platine dans l'industrie.

Un journal parisien qui porte le prix du platine à 8000 la livre donne des indications curieuses sur la consommation du platine dans l'industrie.

PORTRAITS à 29c



Apportez cette annonce et une bonne photographie et nous vous ferons un magnifique portrait 16 x 20 pouces, monté sur toile et faux cadre, valant \$2.00 pour 29 CENTS, trois jours après réception.

Cette offre est pour la ville seulement. Une seule annonce pourra servir pour toute une famille.

LUDGER SEGUIN & CIE.

390 Rue Ste-Catherine Est, - Près Saint-Hubert, 284-27

semble bien être d'augmenter la taxe d'eau d'un citoyen simplement parce que le propriétaire lui a augmenté son loyer. C'est frapper un homme à terre. C'est taxer le contribuable au moment où il est le moins en mesure de payer. C'est lui demander s'il est content de l'augmentation de son loyer et pousser la plaisanterie jusqu'à lui augmenter sa taxe d'eau, en même temps. Un tel système fait de la ville une association discrète des propriétaires, qui fait un bénéfice chaque fois qu'ils en réalisent un par l'augmentation des loyers.

Assurément ce système de taxe devrait être aboli. Il assure à la ville un profit clandestin aux dépens des citoyens sans imposer aux échevins la responsabilité d'augmenter carrément la taxe de l'eau. C'est un système déloyal puisqu'il permet aux échevins d'augmenter la taxe au moment même où le peuple demande qu'elle soit réduite et de l'augmenter sans prendre une décision publique au conseil. Aucun conseil n'oserait augmenter cette taxe par un vote public, avec le système actuel elle s'augmente automatiquement, pendant que nous dormons.

L'eau est une chose indispensable qui devrait être vendue aux citoyens au prix coûtant. S'il faut imposer une augmentation de taxe, qu'on l'impose ouvertement et non point en la dissimulant dans les comptes municipaux pour la taxe de l'eau. Il serait inutile, du reste, d'imposer une augmentation de taxes si le conseil avait le courage de taxer les détenteurs de franchises municipales.

A tout événement, le pain et l'eau devraient être exempts d'impôts — on devrait vendre ces deux choses à un prix aussi bas que le coût de la production peut le permettre. Un impôt sur le pain déterminerait une révolution. Or l'eau est aussi nécessaire à la vie que le pain, une taxe sur l'eau est aussi odieuse qu'un impôt sur le pain.

L'«Événement» essaie de gonfler sa mensonge aux proportions d'un attentat contre la liberté de la presse et la publicité des débats du parlement.

Et comme preuve, il publie des compte rendus parlementaires deux fois plus lous qu'avant. Il n'y avait point d'attentat dans l'affaire ; c'est, tout simplement une question de propriété.

Nous signalons à l'attention du rédacteur ouvrier de "La Patrie" l'entrefilet suivant de la rédaction de son journal publié hier en dernière page :

"L'enlèvement de la neige se fait en ce moment.

"Si ce travail était sous la charge d'un entrepreneur particulier qui eût obtenu le contrat après soumission, quelle somme la ville épargnerait-elle ?"

Des groupes antialcooliques se sont récemment formés à la Chambre et au Sénat français. Le groupe de la Chambre, dès sa formation, comprenait 150 membres environ.

Depuis, plusieurs propositions de loi ont été déposées, tendant à prendre des mesures analogues à celles qu'ont déjà adoptées le canton de Vaud et la Belgique.

C'est l'action des diverses ligues antialcooliques qui a préparé cette action parlementaire. Il faut qu'elle continue maintenant à la soutenir à l'encourager, en suscitant un mouvement irrésistible de l'opinion publique.

Aussi le Comité des Dames de la Ligue nationale contre l'alcoolisme a-t-il lancé à toutes les femmes françaises l'appel suivant :

Il n'est plus permis de rester dans l'inaction, le fléau va grandissant chaque jour, et si d'énergiques mesures de conservation ne sont prises, la France est perdue !

L'alcool nous tue, il ruine notre race, empoisonne les cerveaux et les corps. Demandez à ceux qui ont charge, chaque année, de faire passer la révision à tous ces enfants de vingt ans qui devraient être la force et l'espoir du pays, d'où viennent toutes ces tares, ce rachitisme qui prédispo-

se à la tuberculose, ces membres grêles, cette taille qu'il faut réduire sans cesse, sous peine de voir les effectifs tomber à rien.

O Mères ! qui avez tant pleuré sur les berceaux vides de vos petits enfants, songez que leur délicatesse n'est le plus souvent que la conséquence de l'intempérance du père, et d'Heudaver, regardez nos sanatoriums toujours bondés, lisez les effrayantes statistiques médicales de la mortalité infantile dans nos pays.

Aurons-nous donc moins de courage, moins de dévouement que nos sœurs de Suisse, de Suède, d'Amérique ? Elles nous ont donné l'exemple, imitons-les.

Mais pour que notre effort soit fécond, il faut nous grouper. La "Ligue Nationale contre l'Alcoolisme", 50, rue des Ecoles, qui a déjà fait tant de bien, est prête à nous aider. Elle met à notre disposition son expérience, son organisation, ses commissions spéciales. Elle ne demande qu'à recueillir nos bonnes volontés. Ne dites pas : Je puis faire si peu de chose ! Ce sont les petits ruisseaux qui font les grandes rivières, et nous voulons voir couler un beau fleuve aux eaux limpides et claires qui ruissellera et régénérera notre sol. Femmes françaises, venez à nous. Nous vous attendons toutes, depuis la femme du monde jusqu'à la plus modeste ouvrière. Nous faisons appel à vos cœurs et nous ne doutons pas d'être entendus car, toutes nous aimons la France et nous la voulons sage, forte et prospère.

Pour le comité de Dames de la "Ligue Nationale contre l'Alcoolisme" (50 rue des Ecoles) : La secrétaire générale, Mme Gasfon Paris, 50, r. des Ecoles.

Histoire de Poivre

L'«Eclair» de Paris, rappelle que il y a 121 ans, mourut Poivre, missionnaire français, intendant de l'île Bourbon, qui importa le poivre en France. Tout le monde fait usage du poivre et bien peu de personnes connaissent l'origine de ce condiment, un des plus précieux pour la cuisine et qui est l'objet d'un immense commerce, car il figure sur toutes les tables.

Le poivre n'est pas une découverte nouvelle, car Horace parle de cet aromate ; mais on ne le trouvait, autrefois, qu'aux Indes orientales. Depuis un siècle seulement, il a été importé dans les colonies de l'Amérique, et même temps que le muscadier et le giroflor.

Poivre communiqua au gouvernement deux projets de la plus haute importance, qu'il avait conçus. Le premier était d'ouvrir un commerce direct entre la France et la Cochinchine ; le second était d'enrichir les îles de France et de Bourbon des épices dont la culture aurait été concentrée jusqu'alors dans les Moluques.

On adopta ces projets et Poivre fut chargé de les accomplir. Le premier projet réussit parfaitement ; le second était en voie d'exécution lorsque Poivre fut fait prisonnier, pour la troisième fois, par les Anglais, qui le retinrent jusqu'à la paix, conclue en 1761.

De retour à Paris, Poivre fut nommé intendant des colonies et le roi lui donna le cordon de Saint-Michel, avec des lettres de noblesse. De 1767 à 1773 il administra les îles de France et de Bourbon.

Parmi les hommes qui ont rempli un rôle éminent, il en est peu qui ont laissé une mémoire plus digne de révérence. Revenu en France, en 1773, ce grand homme se retira dans sa maisonnette, où il possédait sur les bords de la Saône et y mourut en 1786. — M.

ENCORE LES BOMBES

Sébastopol, 7. — Une bombe a été jetée hier, sur le passage du général Nepleuff, commandant de la forteresse ; le général se rendait en voiture à un banquet d'adieu donné en son honneur, par l'amiral Skrydloff. Le général a été grièvement blessé, ainsi que le cocher et plusieurs passants. Les chevaux ont été éventrés et la voiture brisée.

L'individu qui a jeté la bombe, a pu s'échapper, et a jusqu'ici déjoué toutes les recherches faites pour s'emparer de sa personne.

CIGARETTES Mogul 15 cents la boîte.

Esclaves Du Catarrhe Du Printemps Rendus A La Santé par Pe-ru-na

Honnêtes Personnes Racontent leurs Expériences.
Le Printemps—le temps de guérir le Catarrhe.



MRS. JOHN E. MILLS

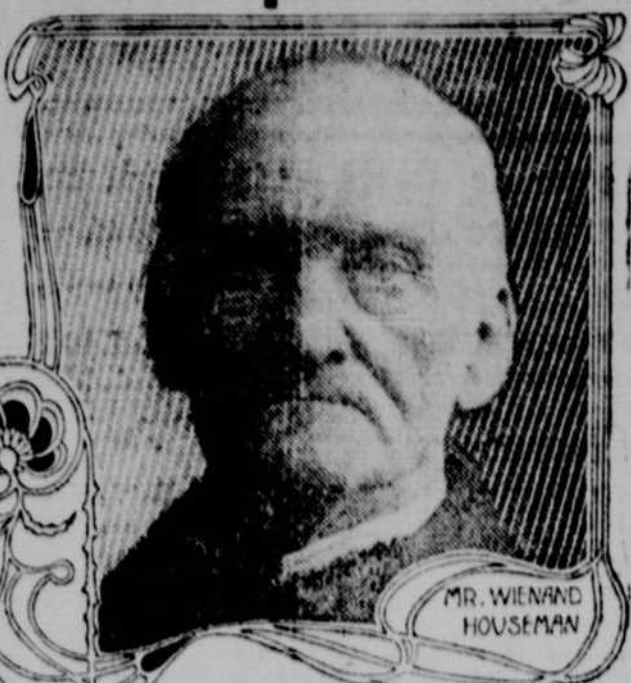
Mme John E. Mills, 36 Mulberry St., Lynn, Mass., écrit :
"J'étais affligée de catarrhe depuis l'âge de dix ans. Parfois ma tête me faisait si mal que j'étais obligée de rester dans une chambre obscure. Rien ne me faisait aucun bien et mon médecin disait que je ne pourrais jamais être guérie.
"Je commençai à prendre du Peruna ce printemps et trouve qu'il m'a fait grand bien. Je n'ai pas eu une seule attaque depuis que j'ai pris la première bouteille. Je crois qu'avec le temps il me guérira. Il a déjà amélioré mon appétit et ma santé générale et j'ai gagné vingt livres en trois mois.
"Je l'ai recommandé à plusieurs de mes amies, qui le trouvent aussi bienfaisant. Je conseille à toute personne affligée de catarrhe d'essayer le Peruna."

Mons. J. Q. Craig, athlète bien connu, dont le domicile est à Bridgeton, N. J., écrit de l'hôtel Donovan, Delaware, Ohio, ce qui suit :
"Je puis dire que le Peruna est le meilleur tonique de printemps pour les athlètes, et comme tel je le recommande chaudement."
Le Peruna ne manque pas de prévenir la lassitude et la langueur incidentes à l'approche du temps chaud, s'il est pris à temps.



MR. J. Q. CRAIG

Mons. Wienand Houseman, citoyen préminent et âgé de Seneca Falls, N. Y., est l'inventeur d'un nombre d'instruments de guerre modernes. Il écrit :
"Depuis plusieurs années ma famille et moi avons employé votre Peruna comme tonique et pour purifier le système en général et trouvons que c'est une excellente médecine pour remettre les nerfs dans une saine condition."



MR. WIENAND HOUSEMAN

Mme A. S. Rucker, 1824 Cedar Street, Nashville, Tenn., écrit :
"Je désire vous dire que le Peruna a fait pour moi. Au printemps de 1902 j'étais très malade et si faible que je pouvais à peine me lever. J'étais alarmée à ma condition.
"J'avais un mauvais rhume depuis quelque temps et j'essayai plusieurs médecines contre la toux, mais l'emphysème tout le temps. Je savais que si je n'obtenais aucun soulagement je tomberais vite dans la consommation."
"Je décidai donc d'essayer Peruna. J'avais confiance en lui avant de le prendre et trouvai que c'était juste la médecine dont j'avais besoin, car en peu de temps ma toux avait cessé et mes forces étaient revenues."
"J'ai pu depuis que j'en ai pris, d'une santé meilleure que ma santé des dernières années."



MRS. A. S. RUCKER

Catarrhe de Printemps.

Presque tout le monde en est venu à croire que le printemps est une saison qui amène des dérangements du corps, produits par les impuretés du sang.

Cette croyance est ancienne, presque universelle, et elle a pris naissance dans les théories de la médecine médicale mais à la dure école de l'expérience.

Dépression Nerveuse.

La dépression du système nerveux à l'approche du printemps est une source fertile des impuretés du sang.

On ressent une lassitude générale, des sensations de pesanteur et de lourdeur, une fatigue continue, un appétit irrégulier et quelquefois la perte du sommeil.

Cette Sensation de Fatigue.

Cette sensation de fatigue qui est le résultat naturel de l'effet dépressif de la chaleur après le froid tonifiant de l'hiver, disparaît vite quand on prend du Peruna.

Le Remède Qu'il Faut.

Le Peruna répond à tous les symptômes et prouve qu'il est parfaitement adapté à toutes leurs différentes particularités. Peruna tonifie le système, réajuste les sensations, restaure l'appétit normal et procure un sommeil régulier.

N'Attendez Pas.

Procurez-vous une bouteille de Peruna quand les premières sensations de langueur font leur apparition au printemps. Prenez selon les instructions données sur la bouteille. Continuez ce traitement pendant les premiers mois du printemps.

Ce traitement n'est pas une expérience. Il a guéri des milliers de personnes. Pourquoi ne vous guérirait-il pas ?

Un Tonique de Printemps.

Presque tout le monde a besoin d'un tonique au printemps. De quelque chose pour stimuler les nerfs, tonifier le cerveau et nettoyer le sang. Sans question le Peruna accomplira cela. Tout le monde qui l'essaie a eu la même expérience que M. W.

ren M. Taylor, 1216 8th Ave., Brooklyn, N. Y., qui, dans une lettre récente, écrit :
"Je souffrais de lassitude générale, états saisis de frissons passagers, suivis quelquefois de bile et de fièvre."
"Ces symptômes se manifestaient le plus souvent au printemps et à l'automne."
"Je souffrais ainsi pendant environ sept ans."
"Au printemps dernier je commençai à employer du Peruna et suivis les instructions telles qu'elles sont données dans un livre du Dr Hartman que je pris dans une pharmacie, et à ma grande joie, je remerciai qu'en une semaine j'étais presque guéri."
"Au bout de deux mois j'étais entièrement guéri et il me semble que j'ai un nouveau baï de vie."

Assistance de la Nature.
Le printemps est le meilleur temps pour traiter le catarrhe. La nature se renouvelle chaque printemps. Le système est réajusté par la température du printemps. Cela rend les médecines plus efficaces.

Un court traitement de Peruna aidé par l'air embaumé du printemps, guérira souvent de vieux cas de catarrhe enracinés qui ont résisté à des années de traitement.

Un Mot d'Avie.

A ceux qui ont été affligés de catarrhe chronique nous désirons dire que le saison du printemps vous donne une splendide occasion de vous débarrasser de votre maladie.

Il se peut que vous ayez été affligé pendant des années, vous avez peut-être essayé différents remèdes. Vous avez peut-être perdu courage.

Maintenant Voici Votre Chance.
Cet insuccès est arrivé pendant les mois d'hiver. Mais voici maintenant votre chance. La nature vient à votre assistance à cette saison. Aidez-la juste un peu et elle vous sortira de l'ornière dans laquelle vous êtes en si longtemps enfoncé. Donnez à la nature un peu d'assistance que ses efforts ne soient pas inutiles.

Un Cas Typique.

Geo. M. Fillmore, autrefois ser. lieutenant, 3ème Artillerie, E. U., écrit de 1001 E. St. N. W., Washington, D. C., ce qui suit :
"J'ai reporté de l'hiver au printemps un cas de catarrhe qui me rendait la vie misérable, jusqu'à ce que je fus induit à essayer le Peruna."
"Une amélioration immédiate me fit espérer et vite je me guéris. Je continuai à prendre du Peruna et il m'a fortifié et soulage au point que je suis sûr maintenant d'une guérison. Je recommande hautement le Peruna pour les affections catarrhales et comme tonique pour leurs suites affaiblissantes." — Geo. M. Fillmore.

Un court traitement de Peruna maintenant sera fort à propos. Pendant le mois d'avril vous trouverez le temps propice de vous débarrasser de catarrhe chronique, une des maladies les plus persistantes, les plus obstinées dans toute la liste des maladies humaines.

Après que vous l'aurez essayé vous direz que le Peruna est positivement la meilleure

La Médecine de Printemps que vous avez jamais prise.

Le grand nombre d'années depuis que ce remède est à l'essai pour cette classe de dérangements a prouvé son efficacité.

Nombreux Certificats.

On pourrait citer des milliers de cas dans lesquels le Peruna a attaché les gens aux racages du catarrhe de printemps, et a rétabli leur santé sur une base solide et saine.

Nous ne pouvons donner à nos lecteurs qu'un léger aperçu de la masse de certificats spontanés que le Dr. Hartman reçoit constamment. Aucun médecin au monde n'a reçu un tel volume de lettres de remerciements enthousiastes.

Si vous ne dérivez pas de résultats prompts et satisfaisants de l'emploi du Peruna, écrivez de suite au Dr. Hartman, lui détaillant votre condition, et il se fera un plaisir de vous donner gratuitement le bénéfice de ses conseils.

Adressez vos lettres : Dr. Hartman, Président de the Hartman Sanitarium, Columbus, O.

UN MARI BRUTAL.

Un enfant quand sa femme veut le faire coffrer.

Mass., 7. — Mme William Arnold, 21 rue Perkins, a assermenté lundi soir, un mandat d'arrêt contre son mari qu'elle accuse de l'avoir battu et assailli. Elle se rend au poste central, accompagnée de son fils aîné et portait sur sa robe les marques d'un assaut violent, elle était aussi très émevée.

Après la bataille, il y a eu lutte, St-Arnaud est allé pour des régions encore inconnues.

Après avoir venir à Salem, la famille St-Arnaud avait vécu quelques jours à Burlington, Vt. Elle venait de Valleyfield, P.Q.

Evangeliste Pratte a le plaisir d'annoncer qu'il vient de conclure des arrangements avec la maison Leach, rue Ste-Charlotte Ouest, et qu'il y maintient partie de cette maison.

Pratte se met à la disposition des personnes désirant faire le choix de Piano Pratte ou de tout autre instrument automatique et il se fera un plaisir de recevoir leur visite, adresse ci-haut. 285-g.

FAILLITE.

Alexis A. Foucher, marchand, a déclaré la cessation de ses biens à la déesse de Mme Vve Alexis Foucher. Passif est d'environ \$1,600.00.

AU BAGNE.

Des Allen condamné à 3 ans de pénitencier.

Des Allen, ce père dénoté, dont la femme a été condamnée à la prison pour la personne de ses deux enfants, dont l'un a perdu la vue et est devenu épileptique à la suite de la maladie de son père, a été condamné, hier matin, à la Cour Chénouette, à trois ans de prison.

Après avoir prononcé la sentence le juge Chénouette a fait une violente sortie au prévenu, déclarant qu'il était prêt à lui infliger une plus sévère condamnation.

Des personnes accoururent aux cris de la jeune fille, et aperçurent le corps de l'infortuné. On le porta à la hâte à l'hôpital, mais il était trop tard. M. J. Cloutier, le médecin appelé, put constater la mort qui survint à la suite d'une hémorragie. C'est la première fois que l'on a vu un enfant mourir de la rage.

Des personnes accoururent aux cris de la jeune fille, et aperçurent le corps de l'infortuné. On le porta à la hâte à l'hôpital, mais il était trop tard. M. J. Cloutier, le médecin appelé, put constater la mort qui survint à la suite d'une hémorragie. C'est la première fois que l'on a vu un enfant mourir de la rage.

Des personnes accoururent aux cris de la jeune fille, et aperçurent le corps de l'infortuné. On le porta à la hâte à l'hôpital, mais il était trop tard. M. J. Cloutier, le médecin appelé, put constater la mort qui survint à la suite d'une hémorragie. C'est la première fois que l'on a vu un enfant mourir de la rage.

Des personnes accoururent aux cris de la jeune fille, et aperçurent le corps de l'infortuné. On le porta à la hâte à l'hôpital, mais il était trop tard. M. J. Cloutier, le médecin appelé, put constater la mort qui survint à la suite d'une hémorragie. C'est la première fois que l'on a vu un enfant mourir de la rage.

Des personnes accoururent aux cris de la jeune fille, et aperçurent le corps de l'infortuné. On le porta à la hâte à l'hôpital, mais il était trop tard. M. J. Cloutier, le médecin appelé, put constater la mort qui survint à la suite d'une hémorragie. C'est la première fois que l'on a vu un enfant mourir de la rage.

Des personnes accoururent aux cris de la jeune fille, et aperçurent le corps de l'infortuné. On le porta à la hâte à l'hôpital, mais il était trop tard. M. J. Cloutier, le médecin appelé, put constater la mort qui survint à la suite d'une hémorragie. C'est la première fois que l'on a vu un enfant mourir de la rage.

Des personnes accoururent aux cris de la jeune fille, et aperçurent le corps de l'infortuné. On le porta à la hâte à l'hôpital, mais il était trop tard. M. J. Cloutier, le médecin appelé, put constater la mort qui survint à la suite d'une hémorragie. C'est la première fois que l'on a vu un enfant mourir de la rage.

Des personnes accoururent aux cris de la jeune fille, et aperçurent le corps de l'infortuné. On le porta à la hâte à l'hôpital, mais il était trop tard. M. J. Cloutier, le médecin appelé, put constater la mort qui survint à la suite d'une hémorragie. C'est la première fois que l'on a vu un enfant mourir de la rage.

Des personnes accoururent aux cris de la jeune fille, et aperçurent le corps de l'infortuné. On le porta à la hâte à l'hôpital, mais il était trop tard. M. J. Cloutier, le médecin appelé, put constater la mort qui survint à la suite d'une hémorragie. C'est la première fois que l'on a vu un enfant mourir de la rage.

Des personnes accoururent aux cris de la jeune fille, et aperçurent le corps de l'infortuné. On le porta à la hâte à l'hôpital, mais il était trop tard. M. J. Cloutier, le médecin appelé, put constater la mort qui survint à la suite d'une hémorragie. C'est la première fois que l'on a vu un enfant mourir de la rage.

Des personnes accoururent aux cris de la jeune fille, et aperçurent le corps de l'infortuné. On le porta à la hâte à l'hôpital, mais il était trop tard. M. J. Cloutier, le médecin appelé, put constater la mort qui survint à la suite d'une hémorragie. C'est la première fois que l'on a vu un enfant mourir de la rage.

Des personnes accoururent aux cris de la jeune fille, et aperçurent le corps de l'infortuné. On le porta à la hâte à l'hôpital, mais il était trop tard. M. J. Cloutier, le médecin appelé, put constater la mort qui survint à la suite d'une hémorragie. C'est la première fois que l'on a vu un enfant mourir de la rage.

Des personnes accoururent aux cris de la jeune fille, et aperçurent le corps de l'infortuné. On le porta à la hâte à l'hôpital, mais il était trop tard. M. J. Cloutier, le médecin appelé, put constater la mort qui survint à la suite d'une hémorragie. C'est la première fois que l'on a vu un enfant mourir de la rage.

Des personnes accoururent aux cris de la jeune fille, et aperçurent le corps de l'infortuné. On le porta à la hâte à l'hôpital, mais il était trop tard. M. J. Cloutier, le médecin appelé, put constater la mort qui survint à la suite d'une hémorragie. C'est la première fois que l'on a vu un enfant mourir de la rage.

Des personnes accoururent aux cris de la jeune fille, et aperçurent le corps de l'infortuné. On le porta à la hâte à l'hôpital, mais il était trop tard. M. J. Cloutier, le médecin appelé, put constater la mort qui survint à la suite d'une hémorragie. C'est la première fois que l'on a vu un enfant mourir de la rage.

Des personnes accoururent aux cris de la jeune fille, et aperçurent le corps de l'infortuné. On le porta à la hâte à l'hôpital, mais il était trop tard. M. J. Cloutier, le médecin appelé, put constater la mort qui survint à la suite d'une hémorragie. C'est la première fois que l'on a vu un enfant mourir de la rage.

BENEDICTION D'UN ORGUE

A LA CHAPELLE DU SEMINAIRE DE PHILOSOPHIE DU ST-SULPICE

Hier, les séminaristes de Théologie et de philosophie célébraient solennellement la fête de St-Thomas, proclamé patron des écoles catholiques par le pape Léon XIII.

Au séminaire de Philosophie dont la chapelle domine le versant ouest de la montagne, on a profité de cette fête pour inaugurer un grand orgue.

Après avoir pris le dîner au milieu des séminaristes et présidé une séance scientifique dans laquelle des élèves prenaient la place du professeur, Mgr Racicot, évêque auxiliaire de Montréal, a procédé à la cérémonie de la bénédiction d'un orgue à tuyaux, dont la construction avait été confiée à M. Pélissier, facteur d'orgues de cette ville.

M. B. Poirier, ancien élève du séminaire de Philosophie et actuellement professeur de musique et organiste au Collège de Montréal inaugura l'orgue. Il exécuta avec maîtrise plusieurs pièces, parmi lesquelles, une fugue de Bach, et une sonate de Mendelssohn, qui mirent bien en valeur les qualités du nouvel instrument. Le salut du Saint Sacrement, présidé par Monseigneur, était chanté par la Schola du séminaire.

L'orgue contient quelques nouveautés parmi lesquelles la plus curieuse est un transpositeur électrique, dont le mouvement est produit par une simple manivelle que l'organiste peut faire fonctionner, même sans cesser de jouer. Dans les maisons d'éducation, il arrive souvent que l'on est obligé de confier l'accompagnement à un organiste inexpérimenté, et il devient nécessaire aussi de faire chanter les morceaux tels qu'ils sont. Ce transpositeur est le premier instrument de ce genre qui ait été fait.

La disposition de la chapelle demandait que le clavier fut séparé de l'orgue, lui-même la console des claviers, et le pédalier sont placés dans les stalles du chœur, et l'orgue se trouve dans la galerie de l'étage supérieur. Ajoutons que l'orgue possède un mécanisme qui permet de faire parler les pédales sans être obligé de jouer avec les pieds. Le jeu des pédales est actionné par le clavier du grand orgue, mais, pour éviter la lourdeur d'un accord complet doublé à l'octave grave, la note la plus basse de cet accord est seule donnée par le jeu des pédales et produit le même effet que si elle était donnée par le pied.

Ceux qui assistaient à l'inauguration de l'orgue, étaient les prêtres du séminaire de philosophie, les séminaristes du Grand Séminaire, les élèves du collège de Montréal et nombre de religieux et ecclésiastiques.

Nous ne saurions trop féliciter M. Pélissier, qui a construit cet orgue, et de ses innovations dans son mécanisme. Il est le facteur des orgues de Ste-Brigide, de Ste-Agnès et de Ste-Cunégonde.

Les nouveaux membres suivants, ont été admis : Alphonse Champagne, Edmond Labrecque, Arthur L'Abbé, J. Brennan, J. Guilbert, Arthur Brocard, Ivon Dupré, W. St-Pierre, J. E. Clerk, Ph. Durocher, Jos. Jean, Dr Huereux, N. Baudrier, J. A. G. Din, M. Lefebvre, Eug. Couvrette, Damase Leclerc, Arthur Durocher.

La Chambre a adressé des remerciements à M. Honoré Gervais, pour le don à la bibliothèque, des Statuts Révisés.

LACHINE

(Correspondance spéciale) J. B. Lachine, 7. — Le docteur J. B. Martin de Lachine vient d'acquiescer la propriété qu'il était dévoué au poste d'admission, au nord des rues Bridge et St-Joseph. La banque Molson de Montréal vient d'installer une succursale dans le même édifice.

La semaine dernière, Mme S. A. Ashby, de la rue St-Joseph, a donné naissance à une fille morte quelques jours après.

La retraite des hommes de la paroisse de Lachine, prêchée par les Pères Franciscains, se terminera dimanche prochain, après les vêpres. Tous sont cordialement invités de se rendre pour la clôture.

M. et Mme Zéphirin Desroches de St-Léonard de Port Maurice étaient en visite à Lachine, dimanche, chez leur cousin, M. N. Dupuis de la rue Notre-Dame. Ils sont retournés enchantés de leur visite.

NAVIRE A LA COTE

Flushing, Hollande. 7. — Le vapeur anversois "Cambridge", appartenant à la "Great Eastern Railway Co." de Londres, s'est échoué ce matin, sur le "Nolle Plaat", pendant un brouillard. La mer est calme et le vaisseau sera probablement tiré de sa position à la roche à marée. C'est le second naufrage sur la côte depuis celui survenu au Berlin de la même compagnie.

AUX ASSISES

L'affaire Duval vs Trempe. — Le verdict des jurés.

Après avoir entendu les remarques du juge Lavigne, dans l'affaire d'Arthur Duval et de ses deux fils, et Wilfrid Trempe, accusés de vol, les jurés ont rendu, hier aux assises, le verdict suivant :
Arthur Duval est déclaré innocent.
Joseph Duval, est trouvé coupable de vol.
Emile Duval et Wilfrid Trempe sont déclarés coupables de recel.

CHAMBRE DE COMMERCE

La question de l'eau a été encore sérieusement discutée à la Chambre de Commerce, hier après-midi.

Le rapport présenté à la Chambre, par le comité des affaires municipales, sera adressé aux échevins. Dans ce rapport, le comité invite fermement le Conseil de Ville de Montréal, à veiller à ce que nous ne subissions plus dorénavant de disettes d'eau, et à prendre en conséquence, des mesures à cet effet.

M. Mullerke a demandé à la Chambre, la nomination d'une commission spéciale, pour aider le conseil dans sa tâche.

M. Mullerke recommande qu'une commission spéciale soit nommée, et que la Chambre de Commerce offre sa collaboration au Conseil de ville de Montréal.

Les nouveaux membres suivants, ont été admis : Alphonse Champagne, Edmond Labrecque, Arthur L'Abbé, J. Brennan, J. Guilbert, Arthur Brocard, Ivon Dupré, W. St-Pierre, J. E. Clerk, Ph. Durocher, Jos. Jean, Dr Huereux, N. Baudrier, J. A. G. Din, M. Lefebvre, Eug. Couvrette, Damase Leclerc, Arthur Durocher.

La Chambre a adressé des remerciements à M. Honoré Gervais, pour le don à la bibliothèque, des Statuts Révisés.

LACHINE

(Correspondance spéciale) J. B. Lachine, 7. — Le docteur J. B. Martin de Lachine vient d'acquiescer la propriété qu'il était dévoué au poste d'admission, au nord des rues Bridge et St-Joseph. La banque Molson de Montréal vient d'installer une succursale dans le même édifice.

La semaine dernière, Mme S. A. Ashby, de la rue St-Joseph, a donné naissance à une fille morte quelques jours après.

La retraite des hommes de la paroisse de Lachine, prêchée par les Pères Franciscains, se terminera dimanche prochain, après les vêpres. Tous sont cordialement invités de se rendre pour la clôture.

M. et Mme Zéphirin Desroches de St-Léonard de Port Maurice étaient en visite à Lachine, dimanche, chez leur cousin, M. N. Dupuis de la rue Notre-Dame. Ils sont retournés enchantés de leur visite.

NAVIRE A LA COTE

Flushing, Hollande. 7. — Le vapeur anversois "Cambridge", appartenant à la "Great Eastern Railway Co." de Londres, s'est échoué ce matin, sur le "Nolle Plaat", pendant un brouillard. La mer est calme et le vaisseau sera probablement tiré de sa position à la roche à marée. C'est le second naufrage sur la côte depuis celui survenu au Berlin de la même compagnie.

LACHINE

(Correspondance spéciale) J. B. Lachine, 7. — Le docteur J. B. Martin de Lachine vient d'acquiescer la propriété qu'il était dévoué au poste d'admission, au nord des rues Bridge et St-Joseph. La banque Molson de Montréal vient d'installer une succursale dans le même édifice.

La semaine dernière, Mme S. A. Ashby, de la rue St-Joseph, a donné naissance à une fille morte quelques jours après.

La retraite des hommes de la paroisse de Lachine, prêchée par les Pères Franciscains, se terminera dimanche prochain, après les vêpres. Tous sont cordialement invités de se rendre pour la clôture.

M. et Mme Zéphirin Desroches de St-Léonard de Port Maurice étaient en visite à Lachine, dimanche, chez leur cousin, M. N. Dupuis de la rue Notre-Dame. Ils sont retournés enchantés de leur visite.

NAVIRE A LA COTE

Flushing, Hollande. 7. — Le vapeur anversois "Cambridge", appartenant à la "Great Eastern Railway Co." de Londres, s'est échoué ce matin, sur le "Nolle Plaat", pendant un brouillard. La mer est calme et le vaisseau sera probablement tiré de sa position à la roche à marée. C'est le second naufrage sur la côte depuis celui survenu au Berlin de la même compagnie.

LACHINE

(Correspondance spéciale) J. B. Lachine, 7. — Le docteur J. B. Martin de Lachine vient d'acquiescer la propriété qu'il était dévoué au poste d'admission, au nord des rues Bridge et St-Joseph. La banque Molson de Montréal vient d'installer une succursale dans le même édifice.

LES DRAMES DU SPORT

UN JEUNE HOMME TUE AU COURS D'UNE JOUTE DE HOCKEY A CORNWALL — DEUX JOUEURS ARRETES.

Cornwall, Ont., 7. — Owen McCourt, plus connu sous le nom de "Bud", est mort ce matin à trois heures, des suites des blessures reçues au cours d'une partie jouée hier soir entre les Ottawa Victorias et les Cornwall.

Quelques instants avant que McCourt ne mourut, Charles Masson, des Victorias, était arrêté à l'hôtel Duquette par le chef de police Smith, sous l'inculpation de coups et blessures volontaires. Un caution ayant été fournie presque aussitôt par M. Hill Campbell, J.P., Masson fut relâché en liberté, mais après le décès de McCourt, il fut de nouveau arrêté ainsi que le gardien des buts des Victorias, Bannerman. Il résulte de l'enquête que McCourt a été blessé dans la seconde moitié de la partie qui jusqu'à ce moment, s'était déroulée sans incident violent.

McCourt et Throop eurent une bousculade pendant le jeu, il s'échangea quelques coups, il est reconnu que Throop frappa McCourt, ce dernier s'arrêta prêt à riposter, mais Masson lui décocha un violent coup sur la tête, et le malheureux joueur tomba inanimé sur la glace.

Pendant ce temps, Throop recevait un coup que lui avait porté un joueur des Cornwalls, et il devait quitter l'arène.

McCourt revint au jeu pendant quelques instants, mais bientôt, il retomba sans connaissance, et devait être transporté à l'hôtel-Dieu.

Les médecins de l'hôpital tentèrent une opération, mais le coup avait été trop fort, et McCourt ne put reprendre connaissance.

Lorsqu'il fut arrêté, Masson manifesta un très grand calme. On parle aussi de l'arrestation de Throop.

L'enquête du coroner a commencé ce matin à onze heures. Le Dr C. J. Hamilton présidait. Le jury était composé de M. A. T. Porteous, contremaître, R. Corrigan, Geo. A. Milne, C. R. Phillips, E. O'Callaghan, L. E. Bailey, H. A. Yates, N. J. Fraid, G. D. Gillie, A. Clime, W. Courrier, M. F. Cameron et Turner Grogan.

Après une confrontation avec le corps, l'enquête a été ajournée au mercredi, 13, à 8 heures du soir, à la Cour de Cornwall.

M. James Dingwall, le procureur du comté, était présent et représentait la Couronne.

M. J. A. Chisholm, avocat, a pris en main les intérêts de M. Masson.

Le sentiment dans Cornwall, est que la fatalité a sa grande part dans cette malheureuse affaire. La faute retomberait sur ceux qui ont le contrôle de la partie, et qui doivent arrêter celle-ci, lorsque le jeu devient trop rude, ce que n'a pas fait le referee. Car il est bien dans l'esprit de tous que Masson n'a jamais eu l'intention, à aucun moment, de tuer McCourt, pas plus d'ailleurs qu'aucun autre, joueur des Victorias. Le résultat de ce malheur, sera l'annulation des jeux dans Cornwall pour le reste de la saison et la rupture de la Ligue Fédérale.

La victime était le fils aîné de feu Patrick McCourt, décédé la printemps

LE TRUST DES BRASSERIES

L'association des débiteurs de li- queurs proteste. — Importante assemblée.

L'Association des débiteurs de vins et de liqueurs, ont tenu, mercredi après-midi, au Monument National, une assemblée de protestation contre le "trust" des brasseries. Les membres de l'Association étaient au nombre d'environ trois cents.

M. Victor Lemay, occupait le fauteuil. Le secrétaire donna d'abord des explications, quant à la portée des amendements à la loi des Honeurs, soumis actuellement au parlement.

Puis, la discussion s'engagea sur les moyens à prendre pour combattre le "trust" des brasseries.

M. Lemay, J. Ménard, James McCaskey, Noé Cloutier, V. Bougie, Alex. Kearney, ont dénoncé vigoureusement la formation de ce "combine".

Il n'y en a qu'un seul

"Bromo Quinine"

et c'est le

Laxatif Bromo Quinine.

Les remèdes à nous similaires sont parvenus à l'état de perfection et d'efficacité. Ils ont été trouvés par un PAQUET d'analyse, avec lettres noires et roses, et porte la signature

E. W. Brown

Un truc d'avocat

M. DELMAS DECLARE TOUT A COUP SA PREUVE TERMINEE ET MET M. JEROME EN DEMEURE DE COMMENCER SA CONTRE-PROUVE.

New York, 7. — Le procès de Harry K. Thaw a pris une nouvelle tournure tard cet après-midi, quand la défense a annoncé que sa preuve était terminée.

Il était près de six heures quand M. Delmas appela l'avocat de district Jerome au téléphone et lui communiqua sa décision.

L'avocat de district a probablement été l'homme le plus surpris à New York, car il était entendu qu'il la reprise du procès, demain matin, les avocats de la défense interrogeraient de nouveaux témoins.

A l'ouverture de la séance, demain, M. Delmas annoncera tout simplement que sa preuve est terminée, et se sera alors à M. Jerome à commencer sa contre-preuve. On croit généralement qu'après une courte séance le procès sera ajourné à lundi, afin de permettre à M. Jerome de mûrir ses plans.

On n'est pas resté inoccupé, ce soir, au bureau de l'avocat de district.

L'assistant Mott a été mandé pour la première fois depuis l'ouverture du procès et a aidé son chef et l'assistant avocat de district Garvan à examiner des témoins et à consulter les autorités légales.

La défense a terminé sa preuve par le témoignage de Madame William Thaw, mère de l'accusé, et a décidé qu'elle ne pouvait faire mieux que s'en tenir là.

Plusieurs des avocats de Thaw lui ont rendu visite dans sa prison aujourd'hui, et il a approuvé leur décision. La question d'une commission chargée de déterminer l'état mental de l'accusé se dresse maintenant devant la cour.

M. Jerome peut demander d'un moment à l'autre la nomination de cette commission, ce qui suspendrait les procédures. Les avocats de Thaw et le défendeur lui-même redoutent plus une suspension du procès que le verdict du jury actuel. La défense combattra de toutes ses forces le projet de M. Jerome.

La mère du Tsar

LA POLICE PREND DES MESURES EXTRAORDINAIRES POUR LA PROTEGER DURANT SON SEJOUR EN ANGLETERRE

Londres, 7. — L'impératrice douairière de Russie est arrivée ici ce matin et a été reçue à la gare par sa sœur la reine Alexandra, le prince et la princesse de Galles et le personnel de l'ambassade de Russie. L'impératrice est arrivée à Londres une demi-heure plus tôt que l'heure annoncée, et plusieurs représentants de la presse étrangère qui n'avaient pas été avisés, arrivèrent à la gare après le départ du train royal.

Le changement dans l'heure de l'arrivée de l'impératrice avait été arrangé par la police, qui a pris les mesures les plus sévères pour la sûreté de Sa Majesté. Bien que les autorités de Scotland Yard ne craignent pas que les anarchistes songent à compromettre leurs chances d'obtenir un asile en Angleterre par un attentat contre la vie de l'impératrice, elles ne veulent cependant courir aucun risque. A Douvres, les personnages officiels seuls ont été admis au débarcadère, et tout le long du parcours de Douvres à Londres la voie ferrée, surtout les ponts et traverses, était gardée par des policiers en uniforme et des détectives. De même, la route de la gare Victoria au palais de Buckingham était bordée d'agents de Scotland Yard, et la police du palais a été renforcée considérablement. La police exerce aussi une étroite surveillance sur les domiciles des anarchistes.

Choses de Russie

L'ATTITUDE DES PARTIS REND PEU PROBABLE LA DISSOLUTION PROCHAINE DE LA DOUMA. — LA BONNE ENTENTE ENTRE LA COURONNE ET LA CHAMBRE BASSE MENACEE. — SUPPRESSION D'UN JOURNAL REACTIONNAIRE.

Saint-Petersbourg, 7. — La presse russe qui s'était jusqu'ici contentée de donner des comptes rendus descriptifs de l'ouverture du parlement, publie aujourd'hui des articles de fond sur la signification de la séance du premier jour. L'opinion générale est que la modération et le sentiment de responsabilité dont ont fait preuve la couronne et la droite rendent improbable une dissolution prochaine de la Douma.

Le parlement sera en session pendant six semaines ou trois mois, et sera-t-il dissout, ou on croit qu'il établira un meilleur "record" que son prédécesseur en matière de législation constructive.

La réconciliation accordée, hier, par l'empereur au président Golovine, l'attitude des caucuses de tous les partis, et surtout la décision prise par les conservateurs d'appuyer la demande d'amnistie pour tous les prisonniers politiques, à l'exception des auteurs de crimes, confirment cette possibilité, au dire des journaux. C'est tout au moins ce que la droite croit, et qui démontre que la droite est capable de maîtriser les extrémistes.

S'il faut en croire certaines rumeurs, cependant, la bonne entente

entre la couronne et la chambre basse du parlement est en danger d'être compromise par des indiscretions du président, qui critique en conversation privée, paraît-il, la connaissance de la situation montrée par l'empereur. Sa Majesté lui a demandé s'il était un membre du bon parti, et les commentaires de M. Golovine, quand ils seront rapportés à l'empereur, le seront probablement sous une forme exagérée.

Le Saint-Synode a ordonné la suppression d'un journal religieux publié par un moine le Père Iladare, qui a une forte circulation parmi les classes inférieures, et dans lequel ont paru depuis quelques mois des articles réactionnaires de caractère le plus violent, incitant les patriotes russes à se soulever et à massacrer tous les libéraux. Un article en particulier, qui a été reproduit par tous les journaux réactionnaires, contenait le plan, très élaboré, de l'exécution du comte de Witte. D'après le journal, dont on ignore le nom, le comte, accusé de trahison, doit être pendu dans la grande cour rouge du Kremlin, à Moscou.

GRAND CONCERT**La Crèche de la Miséricorde**

La soirée Littéraire et Musicale, donnée, hier soir, sous le haut patronage de Monseigneur l'évêque de Poitiers, a obtenu un plein succès. La corvette salle de promotions de l'Université Laval était bien remplie et les artistes au programme trouvèrent un public tout-à-fait enthousiaste.

Nous avons eu le plaisir d'entendre Mme C. A. Desmarais, M. le Professeur J. J. Goulet, Mme Alice Savard, Mlle A. Wilcam, M. René Chapin, et obtenu un très joli succès; il y avait une fort belle voix de baryton, M. Giroux Varin et autres, ont aussi eu leur part de bravos.

Le Révérend Père Galtier a fait une superbe conférence sur la situation actuelle en France.

Nous remarquons parmi le chef auditoire: M. et Mme L. J. Archambault, Dr Fortier, Mme Archambault, Mlle Bédard, Dr et Mme Gariépy, M. et Mme Elard, M. et Mme Archambault, J. Lesage, H. Gervais, G. Migneault, A. Gagnon, B. Bastien, B. Glackmeyer, A. Bélanger, Mailloux, Lachapelle, Clément, Moisan, et un grand nombre d'autres.

MM. G. Lantôt R. Chénier, J. Archambault, R. Barry, A. Ducharme, A. Lagacé, A. Bédard, G. St-Pierre, R. Bron, J. Dostaler, L. Villeneuve, Roger Valois et autres.

ARCHIE ROOSEVELT

Washington, 7. — Archie Roosevelt, le plus jeune des fils du président, qui souffre depuis quelques jours d'une attaque de diphtérie, a eu une rechute ce soir, et sa vie est en danger.

LA CRUELLE LECON**PORTE DES FRUITS**

(Suite de la page 10)

de travaux supplémentaires. On se demande si ces travaux avaient été autorisés par la commission et si l'architecte avait été prié officiellement d'en dresser les plans. Le chef Benoît explique que ces travaux ont été faits sans l'autorisation de l'ancienne commission, et que toute la question est actuellement devant les tribunaux. On décide alors d'attendre la décision du tribunal.

Le chef Benoît demande l'autorisation d'acheter six nouvelles échelles d'extension Seagrave. Il dit que ce sont les meilleures en cas d'incendie. Il déclare de plus que les fonds à cette fin ont été votés par les Finances.

Des plaintes sont faites à la commission qu'on ne s'embête pas à l'étage supérieur de la caserne numéro 17. Il paraît qu'on utilise la salle qui s'y trouve pour des répétitions de lauréats, pour y jouer au échecs, etc., et tout cela entraîne forcément une dépense de lumière pour laquelle la ville ne reçoit aucune compensation. On décide de mettre fin à ces abus.

Sans prendre de décision, la commission étudie la demande de la Compagnie Manufacturing Co. Cette compagnie demande l'autorisation de vendre dans le voisinage le surplus de l'énergie électrique qu'elle produira, rue des Inspecteurs.

Enfin, relativement à l'ultimatum des assureurs de Montréal, référé à cette commission par le Conseil, la commission décide de la faire étudier ce matin, à 11 heures, par une sous-commission spéciale.

COURRIER DE QUEBEC

Visite de lady Laurier. — Mort de l'épouse du Dr Dorion. — A propos de lait. — Pompiers en herbe

(Correspondance spéciale)

Québec, 7. — Lady Laurier est attendue à Québec demain et sera l'hôte de Madame Archambault, épouse de l'hon. H. Archambault, orateur du Conseil Législatif.

— Nous avons appris avec regret, le décès de Mme Marie Emma, Emélie Bernier, épouse du Dr F. X. G. Dorion, arrivé hier à son domicile de la rue Saint-François.

La défunte jouissait de l'estime et de la considération d'un cercle nombreux d'amis. Elle laisse pour plusieurs sa perte un époux inconsolable et quatre enfants en bas âge.

— Adjuditor Demers, de Lévis, agent pour la London Mutual Fire Insurance Company of Canada, a été envoyé en prison en attendant son enquête qui aura lieu lundi prochain.

— On travaille actuellement chez les Chasseurs Salaberry à organiser un corps d'ambulanciers. Nous croyons pouvoir dire que l'organisation de ce corps sera complétée pour la première sortie et que l'effectif des Chasseurs Salaberry dépassera la centaine.

— Le comité civique d'hygiène s'est réuni, hier soir, sous la présidence de l'hon. H. H. Le maire Garneau était présent ainsi que les membres du comité et les délégués Lemay, Vinet, Lavieure et Huard. Une nombreuse délégation des laïers de la ville fut présente au comité et l'on discutait au long la question de la tuberculose, des étables publiques et autres. A la fin la lecture finale du règlement, les laïers en étudiant soigneusement les clauses et reviennent devant le comité pour suggérer les amendements qu'ils jugeront à propos.

— On a soumis au comité des plans pour la construction des entrepôts pour peaux vertes sur le bassin Louise et instructions ont été données de s'entendre avec les officiers du bureau de santé à ce sujet.

— La question d'augmenter les licences des laitiers de \$1 à \$5 pour les laitiers de la cité et de \$10 pour ceux du dehors a été référée au comité des finances. Les laitiers s'accordent à dire qu'ils n'ont aucune objection à cette augmentation.

— Une jeune fille du nom de Blais, de la paroisse de St-Armand, de Beauséjour, devenue subitement folle, a été conduite aujourd'hui à l'asile de Beauséjour.

— Une alarme avait été donnée hier matin, à l'école de la rue Elgin les élèves de l'institution formant partie d'une brigade volontaire se sont rendus sur la rue prêts à combattre l'incendie, dans le court espace de soixante secondes. L'incendie était insignifiant mais a servi à donner une preuve de l'aptitude des jeunes pompiers en herbe de l'école s'étant de la rue Elgin.

Québec, 7. — Le détective Sylvain est parti hier, à Montréal, allant conduire à l'asile St-Jean de Dieu, un pauvre fou du nom de Siméon Vinet. Ce dernier était à l'asile Beauséjour depuis quelques jours; il formait partie du contingent de prisonniers qui ont été envoyés à la prison de Québec. Dernièrement, il donna des signes de folie et on dut l'interne à Beauséjour. Comme la cité de Québec a refusé de payer les frais d'entretien, l'on a décidé de conduire le malheureux à Québec.

— Les directeurs de la "Quebec Transport Co." ont tenu une assemblée importante, hier après-midi, dans le bureau de la Québec Fire Insurance & Building et un autre assemblée, hier soir, au château Frontenac. Par suite de la maladie du président, M. Wm. Power, M.-P., le fauteuil était occupé par le vice-président, M. J. G. Scott; les directeurs présents étaient MM. J. H. Walsh, gérant du Québec Central; E. A. Doucet, ingénieur civil et Thomas Harling, directeur-gérant.

La première assemblée s'ajourna à 6 heures pour être reprise au Château Frontenac où M. C. W. Spencer, surintendant du Canadian Northern Railway, venu exprès à Québec, a été assisté.

L'ECOLE SARAH MAXWELL

LES COMMISSAIRES D'ECOLES PROTESTANTES DECIDENT DE RECONSTRUIRE L'ECOLE D'HOCHELAGA ET DE L'APPELER "SARAH MAXWELL MEMORIAL SCHOOL".

L'idée de donner à une école le nom de l'héroïne qui a sacrifié sa vie pour sauver des petits enfants, idée que le "Canada" a lancé le premier, au cours du récent de l'école d'Hochelega, a fait son chemin comme le prouve la réunion des commissaires d'écoles protestantes, qui ont lieu, hier matin, et à laquelle il n'a été question que de cette catastrophe et des moyens à prendre pour que pareil malheur ne se renouvelât jamais plus à l'avenir. L'assemblée a eu lieu au High School, et des résolutions importantes ont été adoptées à l'unanimité. En voici les principales:

La commission est profondément peinée de la terrible calamité qui a fauché la vie de jeunes et intéressants écoliers et adresse à leurs parents et amis ses sincères sympathies.

La commission adresse aussi à la mémoire de Mlle Maxwell l'expression de sa grande admiration pour l'héroïsme dont elle a fait preuve en sacrifiant sa vie pour sauver celle des jeunes enfants confiés à ses soins, et il adresse à sa famille ses sentiments de réelle condoléance.

Les commissaires poursuivent l'idée d'élever un monument destiné à perpétuer à travers les siècles l'héroïne de l'école.

L'école nouvelle qui remplacera l'ancienne édifice détruit dernièrement prendra le nom de SARAH MAXWELL MEMORIAL SCHOOL.

Le traitement de Mlle Maxwell sera conservé à sa mère pendant le cours de cette année, et le comité se réserve le droit de faire d'autres générosités plus tard.

Miles Campbell, Carley et Keyes seront dédommages de la perte de leurs vêtements; elles méritent aussi des félicitations pour avoir réussi à sauver plusieurs enfants.

Des exercices d'incendie (fire drills) devront avoir lieu dans les écoles au moins une fois par semaine, de septembre à février, et au moins deux fois par mois pendant les autres mois.

Un rapport mensuel à ce sujet devra être adressé à la commission.

Pour ces exercices les enfants seront dirigés vers la cour de récréation, si le temps le permet.

Les cercles diplomatiques, que San Salvador, le Guatemala et Costa Rica sont sur le point de prendre parti pour le Honduras, dans l'espoir d'écraser le Nicaragua et d'humilier le président Zelaya. On peut assurer de façon positive que les Etats-Unis n'ont aucune intention d'intervenir, et on croit que le Mexique ne veut pas davantage se mêler de la question. Bien que des efforts considérables soient tentés en vue de soumettre à un arbitrage le différend qui menace de se terminer d'une façon si désastreuse, c'est l'opinion à Washington que les cinq Républiques vont se trouver entraînées dans la guerre.

LA FIN DE LA TERREUR

APRES AVOIR ETE PRIVES D'EAU PENDANT 13 JOURS, LES CITOYENS ONT REVU AVEC JOIE, HIER, LE PRECIEUX LIQUIDE S'ECCHAPPER DE LEURS ROBINETS.

Vers onze heures et quart hier matin la malheureuse pompe de l'acqueduc dont le piston s'est brisé deux fois en dix jours, était réparée, et elle commença immédiatement à fonctionner. Hier après-midi, il y avait un peu d'eau dans tous les quartiers affectés par la disette d'eau, grâce surtout aux quelques 700,000 gallons que peut nous passer tous les jours la Montreal Water and Power, car nos trois pompes, en travaillant jour et nuit, ne seraient pas parvenues à donner une pression suffisante pour remplir les réservoirs à sec, avant quelques jours encore. C'est pourquoi pendant ces quelques jours, la Ville continuera de profiter de l'eau fournie par la Montreal Water and Power.

La température s'est améliorée et si cela continue on espère pouvoir se servir des turbines avant longtemps. Il serait par trop malheureux que d'ici là une autre pompe se brisât à son tour. M. Janin espère que tout ira bien cette fois.

Le chef Benoît nous disait hier qu'il avait été fort heureux qu'il n'y ait pas eu un seul appel des pompiers pendant le temps des dernières réparations à la pompe Worthington No 2.

Nous avons probablement échappé à plus d'une conflagration. Les citoyens des quartiers nord gardent tout de même un assez mauvais souvenir de la disette d'eau qui a duré 13 jours — chiffre fatidique!

UN SCANDALE

Deux représentants de la législature du Massachusetts accusés d'avoir sollicité un pot de vin. — Le nom d'un compatriote mentionné.

Boston, 7. — M. William H. McMaster, l'éditeur du journal le "Commonwealth", vient de être une énorme sensation en chargeant l'attorney de district Moran d'ouvrir une enquête au sujet d'une prétendue tentative de corruption législative, qui aurait été commise par le député Lamoureux.

et un politicien démocrate bien connu dans l'Ouest du Massachusetts.

Cette tentative de corruption aurait été faite, prétend M. McMaster, dans le but d'obtenir les votes de deux membres du comité judiciaire de la chambre basse contre le projet de loi Long actuellement en préparation. Ce bill tend à affranchir un grand nombre de fabricants de chaussures en ordonnant la révocation de tous les contrats de location de machines détenus par l'United Shoe Machinery Company.

McMaster prétend que ceux qui l'ont approché pour obtenir un pot-de-vin lui ont mentionné les noms des députés en cause. Il fut approché directement par un avocat qui était accompagné du député Lamoureux. L'éditeur refusa d'agir; mais plus tard, après avoir été conté l'affaire à M. Moran et suivant en cela les conseils du procureur, il prépara, aidé de deux détectives, tout un plan pour attirer les corrupteurs dans un panneau.

Or, lorsque M. Lamoureux et son ami l'homme de loi revinrent chez l'éditeur, des détectives étaient cachés dans la pibce d'à côté.

Soupçonneux, le député Lamoureux

aurait fait l'inspection des gardes-
bes du cabinet particulier de M. Mo-
Master, tandis que son compagnon res-
tait dans l'antichambre, après quoi
\$180 aurait été remis à M. Lamou-
reux, soit un billet de banque de \$100,
un autre de 5 et trois autres de \$10
chacun dont les numéros avaient été
soigneusement inscrits par les détec-
tives avant l'arrivée des deux visi-
teurs. On prétend que c'est lundi der-
nier que tout ceci est arrivé.

Le grand jury sera appelé, dit-on, à
faire de la lumière sur cette affaire
assez ténébreuse, comme on le voit.

Il se peut aussi que dans toute cette
affaire, il ne s'agisse que d'intimi-
dation ou de chantage.

L'assemblée annuelle de "The S.
Carsley Co Limited s'est réunie à
la Salle des Réunions de la Compa-
gnie, le 7 mars. L'état financier
qui a été présenté était le plus satis-
faisant dans l'histoire de la Compa-
gnie. Les Directeurs ont été élus pour
l'année suivante tels que suit: MM.
S. Carsley, W.F. Carsley, S. Carsley
jr. et C.L. Carsley.

W.H.Scroggie

LIMITEE

Rues Sainte-Catherine, Université et Victoria

Nouvelles Chaussures De Printemps et d'Été

Calmes après calmes de nouvelles chaussures de printemps et d'été, nous sommes arrivés à l'improvise. C'est tout dire beaucoup de presse à la maison.

Chaque paire est pleinement garantie de donner satisfaction. Chaque paire est garantie de valoir le prix que nous demandons.

Dans le lot il y a des chaussures de \$3.50, \$4.00 et \$5.00, pour aujourd'hui

60 paires seulement des plus beaux échantillons de bottines d'Oxford, en tan, noires et vernies, chaque paire Goodyear est fourrée et faite de la meilleure marchandise sur le marché. C'est représenté une ligne d'un manufacturier bien connu. A \$4.50 et \$5.00, pointures: 9-12 et 4 seulement, pour

120 paires de bottines en chevreau Vici ou poulaine vernie, A lacets, pour dames, semelles feutées, talons Louis XV, toutes pointures, Régulier, \$3.50, pour

60 paires en chevreau Goodyear, chaussettes pour dames, semelles feutées Goodyear, talons Louis XV, toutes pointures, Régulier, \$3.50, pour

60 paires de bottines en chevreau Vici noir, bout vernie, semelles extension, toutes pointures, \$4.00, pour

60 paires de bottines en chevreau Vici noir, bout vernie, semelles extension, toutes pointures, \$4.00, pour

POUR LA QUALITE ET LA PURETE, ACHETEZ

l'Extra Granulé

et toutes les autres qualités de SUCRES RAFFINÉS portant la vieille marque de commerce recommandable

Redpath

MANUFACTURÉS PAR
THE CANADA SUGAR REFINING CO. Ltd
MONTREAL.

HOMICIDE INVOLONTAIRE

TEL EST LE VERDICT DU JURY DANS LA CAUSE D'ERNEST LEE, ACCUSE DU MEURTRE DE J. B. ROY. — LA FIN DU PROCES.

Valleyfield, 5. — A la fin de la journée, le jury a rendu son verdict, sur le cas de Ernest Lee, accusé du meurtre de J.B. Roy. Après avoir longuement délibéré, et bien considéré les preuves de la défense de la Couronne, les jurés ont déclaré Lee coupable d'homicide involontaire. Lee échappe donc désormais à la menace de l'échafaud.

L'interrogatoire du témoin Joseph A. Cara, s'est terminé hier matin. Le témoin a déclaré qu'il avait vu un peu, lorsqu'il a eu une altercation avec l'accusé, mais que cependant, il ne l'a pas tué.

Le premier témoin appelé à la barre l'après-midi, a été le frère de la victime. L'avocat de la défense a relevé une contradiction dans les dires du témoin, en effet, celui-ci déclarait à l'interrogatoire préliminaire, qu'il n'était allé sur Lee, lorsque ce dernier avait crié: "Reculer ou je fais feu, alors qu'aujourd'hui il soutient le contraire.

et un politicien démocrate bien connu dans l'Ouest du Massachusetts.

Cette tentative de corruption aurait été faite, prétend M. McMaster, dans le but d'obtenir les votes de deux membres du comité judiciaire de la chambre basse contre le projet de loi Long actuellement en préparation. Ce bill tend à affranchir un grand nombre de fabricants de chaussures en ordonnant la révocation de tous les contrats de location de machines détenus par l'United Shoe Machinery Company.

McMaster prétend que ceux qui l'ont approché pour obtenir un pot-de-vin lui ont mentionné les noms des députés en cause. Il fut approché directement par un avocat qui était accompagné du député Lamoureux. L'éditeur refusa d'agir; mais plus tard, après avoir été conté l'affaire à M. Moran et suivant en cela les conseils du procureur, il prépara, aidé de deux détectives, tout un plan pour attirer les corrupteurs dans un panneau.

Or, lorsque M. Lamoureux et son ami l'homme de loi revinrent chez l'éditeur, des détectives étaient cachés dans la pibce d'à côté.

Soupçonneux, le député Lamoureux

aurait fait l'inspection des gardes-
bes du cabinet particulier de M. Mo-
Master, tandis que son compagnon res-
tait dans l'antichambre, après quoi
\$180 aurait été remis à M. Lamou-
reux, soit un billet de banque de \$100,
un autre de 5 et trois autres de \$10
chacun dont les numéros avaient été
soigneusement inscrits par les détec-
tives avant l'arrivée des deux visi-
teurs. On prétend que c'est lundi der-
nier que tout ceci est arrivé.

Le grand jury sera appelé, dit-on, à
faire de la lumière sur cette affaire
assez ténébreuse, comme on le voit.

Il se peut aussi que dans toute cette
affaire, il ne s'agisse que d'intimi-
dation ou de chantage.

L'assemblée annuelle de "The S.
Carsley Co Limited s'est réunie à
la Salle des Réunions de la Compa-
gnie, le 7 mars. L'état financier
qui a été présenté était le plus satis-
faisant dans l'histoire de la Compa-
gnie. Les Directeurs ont été élus pour
l'année suivante tels que suit: MM.
S. Carsley, W.F. Carsley, S. Carsley
jr. et C.L. Carsley.

Soupponneux, le député Lamoureux

aurait fait l'inspection des gardes-
bes du cabinet particulier de M. Mo-
Master, tandis que son compagnon res-
tait dans l'antichambre, après quoi
\$180 aurait été remis à M. Lamou-
reux, soit un billet de banque de \$100,
un autre de 5 et trois autres de \$10
chacun dont les numéros avaient été
soigneusement inscrits par les détec-
tives avant l'arrivée des deux visi-
teurs. On prétend que c'est lundi der-
nier que tout ceci est arrivé.

Le grand jury sera appelé, dit-on, à
faire de la lumière sur cette affaire
assez ténébreuse, comme on le voit.

Il se peut aussi que dans toute cette
affaire, il ne s'agisse que d'intimi-
dation ou de chantage.

L'assemblée annuelle de "The S.
Carsley Co Limited s'est réunie à
la Salle des Réunions de la Compa-
gnie, le 7 mars. L'état financier
qui a été présenté était le plus satis-
faisant dans l'histoire de la Compa-
gnie. Les Directeurs ont été élus pour
l'année suivante tels que suit: MM.
S. Carsley, W.F. Carsley, S. Carsley
jr. et C.L. Carsley.

Etre Dyspeptique

c'est

Etre Misérable

Sans espoir, confusion et dépression de l'esprit, oublieux, irritable, morose, languide et inutile

Cette maladie prend tant de formes, qu'il y a à très peu de malades d'une même ressemblance, d'une manière ou d'une autre. Parmi les symptômes les plus répandus il y a la constipation, l'absence d'appétit, le mal de tête, l'insomnie, l'absence de tout plaisir, l'absence de tout espoir, l'absence de tout intérêt, l'absence de tout amour, l'absence de tout respect, l'absence de tout honneur, l'absence de tout courage, l'absence de tout espoir, l'absence de tout intérêt, l'absence de tout amour, l'absence de tout respect, l'absence de tout honneur, l'absence de tout courage.

BURDOCK BLOOD BITTERS

et une guérison positive de la dyspepsie, de l'insomnie, de l'absence d'appétit, de l'absence de tout plaisir, de l'absence de tout espoir, de l'absence de tout intérêt, de l'absence de tout amour, de l'absence de tout respect, de l'absence de tout honneur, de l'absence de tout courage.

Mme M. A. McNeil, Brock Village, N.-B., écrit: "J'ai souffert de la dyspepsie, de l'insomnie, de l'absence d'appétit, de l'absence de tout plaisir, de l'absence de tout espoir, de l'absence de tout intérêt, de l'absence de tout amour, de l'absence de tout respect, de l'absence de tout honneur, de l'absence de tout courage."

Prix: \$1.00 la bouteille ou 6 bouteilles pour \$5.00.

505-52-00-111

505-52-00-111

505-52-00-111

505-52-00-111

505-52-00-111

505-52-00-111



DEUX BELLES VICTOIRES

L'ASSOMPTION

Le Dr Ruben Laurier a été élu, hier, député de l'Assomption, par une majorité de 172 voix.

Cet ancien châteaufort conservateur avait été conquis au parti libéral, en 1887, par M. Gauthier, avec une majorité de 21 voix. M. Charlemagne Laurier avait été élu, en 1900, avec 318 voix de majorité; en 1904, il n'avait pas eu d'adversaire.

RICHELIEU

Dans le comté de Richelieu, M. Adélard Lanctôt, candidat du gouvernement, est élu par une majorité de 1261 voix.

M. Bruneau fut le premier libéral

qui put se faire élire dans ce comté, depuis la confédération jusqu'en 1896. Sa majorité était de 194 et il l'a augmentée à 313, aux élections de 1904.

La journée d'hier a prouvé encore une fois que la province de Québec est libérale et qu'elle approuve de tout cœur la politique du gouvernement de Sir Wilfrid Laurier.

Ces deux élections ont été dirigées, personnellement, par l'hon. M. L. P. Brodeur, qui a vaillamment donné de sa personne et à qui revient le mérite de ces deux belles victoires libérales.

Le parti en remercie chaleureusement l'honorable ministre de la Marine.

LES ELECTIONS DE MANITOBA

Ayant à combattre un gouvernement sans scrupule avec des listes électorales arrangées par les conservateurs, les libéraux du Manitoba, qui comptaient neuf députés à la législature précédente, auront à la prochaine session au moins 15 sièges et peut-être 18, sur un total de 41.

La majorité reste encore à M. Roblin et à M. Rogers, mais elle est tombée de 23 à une dizaine ou peut-être moins. Si le présent est encore aux torys, l'avenir appartient sûrement aux libéraux.

La bataille a été sanglante. Le chef libéral, M. Edward Brown, a été battu; mais un ministre de M. Roblin, l'hon. M. McEwen, est aussi resté sur le carreau. Nous regrettons la défaite de trois candidats canadiens-français, MM. Chevrier, Lagimodière et Jos. Préfontaine, qui avaient fait leur marque dans la législature précédente où M. Chevrier était un des meilleurs orateurs de la petite phalange libérale.

Tout en déplorant ces pertes, nous n'avons que des encouragements et des félicitations à adresser aux libéraux de Manitoba, qui ont vaillamment fait leur devoir.

MORT D'UN EX-DEPUTE

On annonce le décès, à Arthabaska, de M. J. S. Perrault, avocat, C.R., qui fut autrefois député de Charlevoix pendant un parlement.

M. Perrault est décédé chez son fils, M. J. E. Perrault, avocat, à Arthabaska. C'était un ancien conservateur qui, comme beaucoup d'autres, s'était rallié au parti libéral et à Sir Wilfrid Laurier.

Nous offrons à sa famille nos sincères condoléances.

MYSTERE ECLAIRCI

Madame Arthur Bohenna est à Norfolk, Virginie.

M. Silas Carpenter a appris, hier soir, que Mme Arthur Bohenna, dont on annonçait la disparition, était allée rejoindre sa fille à Norfolk, Virginie.

L'ELECTION DU 24 JANVIER DERNIER

Les sous-officiers-rapporteurs et les personnes qui ont tenu des polls sont priés de se présenter à mon bureau, Temple Building, chambre 587, pour recevoir leur paiement.

Les montants accordés sont comme suit: Dix dollars (\$10.00) par poll et neuf (\$9.00) par sous-officier-rapporteur.

RODOLPHE LATULIPPE.

LES TRAVERSES A NIVEAU

LE MAIRE ET LES ECHEVINS IRONT A PHILADELPHIE ETUDIER LE SYSTEME DES CHEMINS DE FER ELEVES

Il y a eu une courte séance de la commission spéciale des traverses à niveau hier après-midi, sous la présidence de l'échevin Sadler. On a parlé du projet du Grand Tronc d'élever les voies d'entrée dans Montréal. On a étudié plusieurs itinéraires probables sans prendre de décisions. La commission a accepté l'invitation de M. Wainwright, du Grand Tronc, et ira à Philadelphie à la fin du mois, étudier sur place le système de voies ferrées élevées qui s'y trouve, et que l'on considère comme l'un des plus parfaits du monde. Seront aussi invités à faire le voyage de Philadelphie: le maire Ekers, le leader du Conseil le président de la voirie, l'échevin L. A. Lapointe et quelques autres.

DRAME DE LA JALOUSIE

UN NOIR BLESSE UNE FEMME BLANCHE D'UN COUP DE REVOLVER. — LA VICTIME A L'HOPITAL. — LE MEURTRIER DISPARU.

Un drame qui a eu pour mobile la jalousie, s'est déroulé hier soir, dans une maison de pension, sise au No 1521 de la rue Saint-Antoine.

Un noir, John Minor, âgé de 42 ans, a blessé d'un coup de revolver, une femme blanche, May Brown, 36 ans, avec laquelle il vivait.

La victime a été transportée dans un état grave à l'hôpital Général.

Le meurtrier n'a pu encore être retrouvé en dépit d'actives recherches.

Le faux ménage demeurait dans cette maison depuis six semaines.

Le noir ne travaillait pas, et vivait évidemment aux dépens de sa compagne. C'est vers 6 h 45 heures que le drame se déroula.

Minor sortit ensuite un revolver de sa poche et tira quatre coups; les trois premières balles se logèrent dans le plancher, et la quatrième atteignit la femme.

Le meurtrier tenta après de se faire justice, mais le coup ne partit pas. Il jeta alors son arme dans la pièce et s'enfuit.

Plusieurs noirs ont été témoins de cet attentat meurtrier, mais aucun, par crainte, ne tenta d'intervenir.

Les agents Cowan, Lemieux et Samson sont à la recherche du meurtrier.

CONCOURS D'ELOCUTION

Ce soir, en l'église méthodiste St. James, a lieu un concours d'élocution, sous les auspices de l'Union des Femmes de la Tempérance Chrétienne du comté d'Hochelaga.

La Qualité

Il n'y a pas de meilleurs gâteaux ou pâtisseries, faits au Canada que ceux de chez Chas. M. Alexander, 219, Rue St-Jacques, Tél. M. 903, Confectionneries de toutes sortes. 285-D-11-1 ou 2.

LA CRUELLE LEÇON PORTE DES FRUITS

15 écoles de la commission scolaire protestante veulent être munies d'avertisseurs — L'échevin Lavolette dit que nos écoles ne sont pas du tout protégées contre les conflagrations

La Commission des Incendies décide de prendre des moyens efficaces pour faire respecter le règlement municipal. — Toujours la caserne No 5.

Selon qu'on devait s'y attendre, il a été question des moyens à prendre pour obliger toutes nos maisons d'éducation à se munir d'échelles de sauvetage, à la réunion de la Commission des Incendies qui eut lieu hier après-midi, à l'Hôtel de Ville.

L'échevin Lavolette aborda la question en demandant ce que la commission avait l'intention de faire. Il déclara avoir visité plusieurs écoles. Il a malheureusement constaté qu'elles n'étaient pas du tout protégées contre les incendies. Dans une de ces écoles il a trouvé 1200 élèves, et il n'y avait aucune échelle de sauvetage ni autre moyen de protection. Dans une autre école, on lui a montré certains tubes en toile qu'on jette par les fenêtres, en cas d'incendie et par lesquels sont supposés se sauver les élèves, mais il croit que ces appareils sont bien plus propres à amuser le public qu'à rendre service dans le cas d'une conflagration. Il déclare qu'il est sérieusement alarmé de cette négligence de moyens de sauvetage dans nos écoles, et il insiste pour qu'on force les écoles de son quartier à se protéger conformément à la loi. L'échevin Robillard répondit que la situation était partout la même et que ce que l'échevin Lavolette demandait pour son quartier tous les autres échevins le demandaient instantanément pour le leur. L'échevin Yates président de la commission répondit qu'il avait fait personnellement une inspection de toutes les écoles en compagnie de l'inspecteur Chaussé et que ce dernier devrait recevoir l'ordre formel d'enjoindre à tous les directeurs et directrices d'écoles d'installer des appareils de sauvetage, sous le plus bref délai possible, sous peine des pénalités les plus sévères.

L'échevin Lavolette proposa alors que M. Chaussé reçoive instruction de mettre le règlement en force par toute la ville et que chaque maison d'éducation soit notifiée d'avoir à s'y soumettre.

La conflagration d'Hochelaga a aussi été un terrible exemple pour un

grand nombre de maisons d'éducation qui se sont rendues compte de leur négligence en matière de précautions, contre les incendies. C'est pourquoi le secrétaire de la commission des Incendies a lu hier après-midi, la demande conjointe de 15 écoles, sous le contrôle des commissaires protestants, pour des avertisseurs spéciaux devant être installés dans chacune de ces écoles.

— Pourquoi seulement dans les écoles protestantes et non chez les catholiques demanda l'échevin Lavolette?

— Parce que les écoles catholiques n'ont pas encore demandé, répondit l'échevin Robillard.

— L'échevin Lavolette: Ces écoles doivent-elles le demander?

— L'échevin Robillard: Certainement.

— L'échevin Lavolette: Doit-on payer pour ces avertisseurs?

— L'échevin Robillard: Mais, sans doute.

Ici, M. James Ferns, le surintendant des alarmes, fit remarquer à la commission qu'il pouvait fournir ces quinze avertisseurs privés, mais que si les écoles catholiques se mettaient aussi de la partie, il lui serait difficile de remplir immédiatement ces différents ordres. Ce serait des frais pour peu de temps, puisqu'au bout de la caserne No 5 sera terminée, il faudra transporter tout le système de télégraphie d'alarmes.

Le Mont Sainte-Marie, 326 rue Guy, a aussi redemandé un avertisseur. Cette maison d'éducation avait son avertisseur auparavant, mais elle l'avait remis. Elle le redemande maintenant.

LA CASERNE NO 5

En parlant de la caserne No 5, M. Ferns dit que l'installation de son système d'alarme à cet endroit, ne pourra s'effectuer que neuf mois après qu'elle sera complètement terminée et que ce sera une dépense de \$40,000 à \$45,000.

Quand sera-t-elle terminée, demanda l'échevin Lavolette?

M. Ferns: J'ai vu l'architecte ces

jours derniers, et il m'a dit que tous les travaux seraient probablement terminés vers le 1er mai prochain.

Le chef Benoit (souriant d'un air incrédule) Eh! Eh!

L'échevin Stearns: Avez-vous entendu le chef, messieurs?

M. Ferns expliqua qu'actuellement le bureau des alarmes de la ville ne comprenait pas les avertisseurs de Saint-Henri et Sainte-Cunégonde et qu'il fallait absolument améliorer tout le système. Dans une lettre qu'il écrit à la commission il demande qu'une sous-commission soit chargée d'étudier l'installation de ces systèmes d'alarmes dans les villes américaines les plus modernes.

UN PROJET

Tout de même, quand elle sera terminée, cette caserne aura coûté bien de l'argent et des tracas à la Ville. Hier encore, le secrétaire de la commission des incendies a lu un projet de M. Aimé Julien, l'un des contracteurs. Ce monsieur prétend que si cette caserne avait été terminée au 1er mai 1906, comme cela devait être il n'aurait pas subi les dommages qu'il a subis et qu'il réclame de la Ville. Ce retard lui cause des dommages en ce sens que les matériaux qu'il a à fournir coûtent maintenant plus cher qu'au moment de la soumission; il ajoute qu'il a de plus été privé de la jouissance de la somme de son dépôt qu'il a du payer des assurances pendant plus longtemps qu'il ne le devait, et qu'il n'est pour rien dans ce retard déplorable, puisqu'il a toujours été prêt à remplir son contrat. En conséquence il réclame des dommages pour une somme de \$2,395. Ce projet est référé aux avocats de la Cité.

LA CASERNE NO 2

La caserne numéro 2 cause aussi quelques ennuis à la commission. A ce sujet, M. Rodden, architecte réclame la somme de \$248 pour plans (Suite à la page 9)

NOTRE BIBLIOTHEQUE TECHNIQUE

UNE LETTRE DE L'ARCHEVEQUE DE MONTREAL AU SUJET DU CHOIX DES LIVRES. — L'HISTOIRE ET LA GEOGRAPHIE DU CANADA DEVRAIENT Y TROUVER PLACE.

L'ancienne commission de la bibliothèque n'existe plus, et la bibliothèque civique du Monument National est de ce fait passée sous la juridiction de la nouvelle commission de l'hôtel de ville. Cette dernière commission a siégé pour la première fois hier après-midi. En passant à l'item "bibliothèque" de l'ordre du jour, le secrétaire, M. de Montigny, lut la lettre suivante, adressée, en date du 18 février, à l'ancienne commission de la bibliothèque:

"A M. le président et à MM. les membres du comité de la Bibliothèque civique, Montréal.

Messieurs, Lors de l'établissement de la bibliothèque civique au Monument National, il y a quelques années, il avait été entendu, si je ne me trompe, qu'on n'y mettrait que des livres techniques, pouvant être utiles à la classe laborieuse en particulier.

Depuis on y a ajouté des livres qui ne semblent pas être conformes à ce but que l'on avait indiqué tout d'abord. Et j'apprends que l'on veut encore y installer des ouvrages qui n'ont aucun caractère technique et qui, de plus, seraient dangereux pour la foi et la morale. Je sais que dans la liste de ces livres, il y en a qui sont absolument condamnables et condamnés.

C'est là une grave question dont je ne puis me désintéresser. Je crois remplir un devoir de ma charge pastorale en veillant à ce que dans une bibliothèque ouverte à tout le monde il n'y ait pas de livres qui soient dommageables aux âmes confiées à ma garde.

Aussi, je viens en toute confiance vous prier de vouloir bien me dire ce que vous avez l'intention de faire relativement au choix des ouvrages à mettre dans la bibliothèque civique.

Recevez, Messieurs, l'assurance de mes sentiments tout dévoués.

PAUL,

Arch. de Montréal.

P. S. — Je vous signale, entre autres ouvrages, ceux de Voltaire, de J. J. Rousseau, de Michelet, de Balzac et de George Sand qui n'ont certainement pas leur raison d'être dans une bibliothèque comme la bibliothèque civique.

Après la lecture de cette lettre, le secrétaire a reçu instruction de prévenir l'archevêque de Montréal, que les membres de la commission de l'Hôtel-de-Ville seraient heureux de le rencontrer pour discuter de la question avec lui.

La commission peut disposer d'une somme de \$2,500 cette année, pour l'achat de nouveaux livres. Pour commencer, le secrétaire donne lecture d'une liste abrégée de livres "illisibles et illisibles" pour nous servir de l'expression d'un échevin, qu'on lui a fournie. On y parlait de la psychologie de l'homme aux âges quaternaires etc. La commission a décidé d'étudier cette liste plus en détail une autre séance.

Tout de même, après cette énumération, l'échevin Gadbois dit: "Meu-

bons donc un peu cette bibliothèque de notre histoire et de notre géographie canadienne, il y a tant de nos compatriotes qui ont encore à apprendre sur ce sujet."

Et, comme s'il s'agissait de mettre ce conseil en pratique immédiatement, la commission décida d'acheter l'Histoire de Lévis et de Québec, par Routhier.

C'est toujours un commencement.

ON DEMANDE un porteur de journaux à domicile. S'adresser à E. Noël, "Le Canada", 73 St-Jacques, en bas. 280-D-N

La Chasse aux Maisons

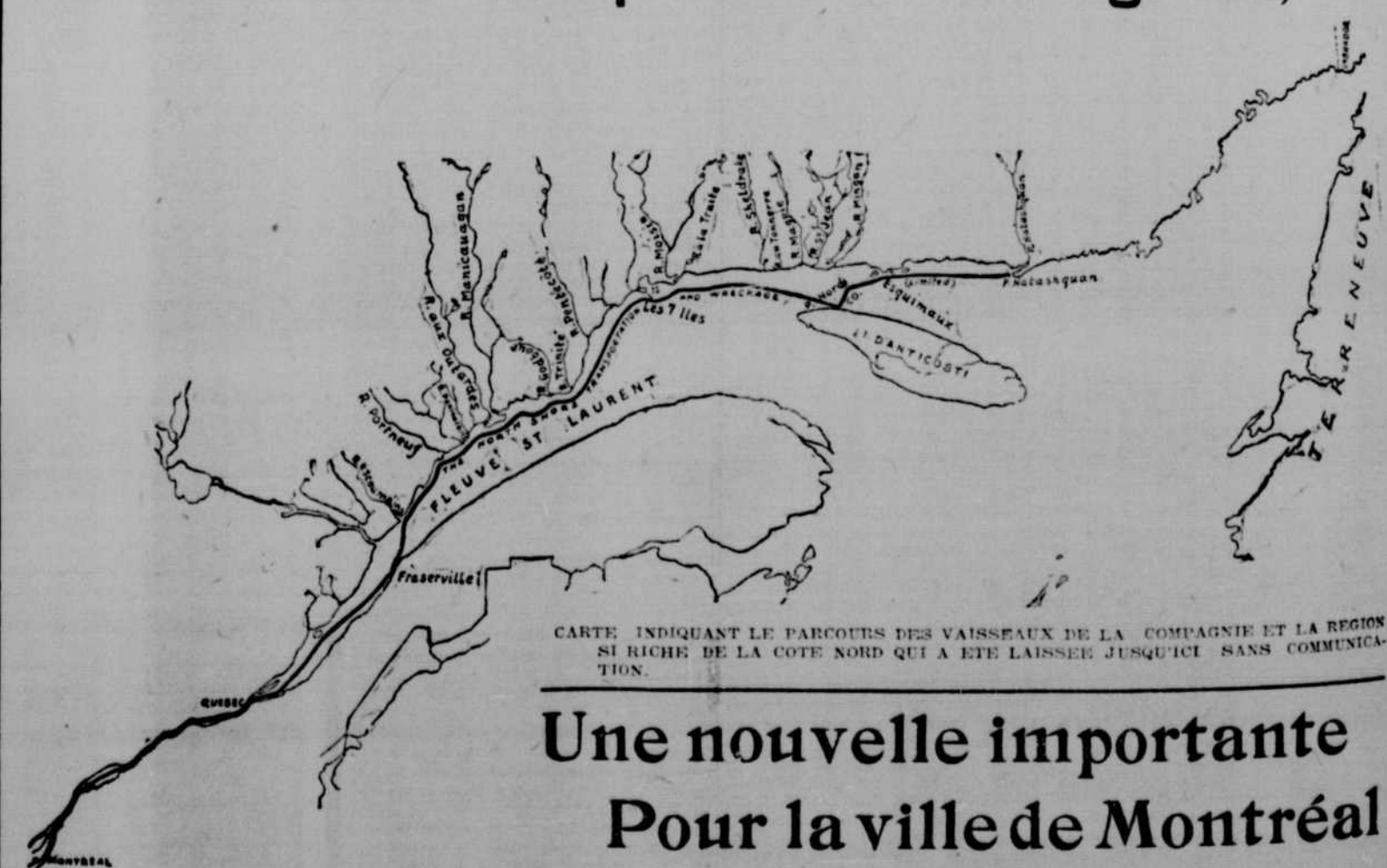
Il n'est plus nécessaire aujourd'hui de courir à travers les rues pour dénicher les affreux écriteaux "Maison à louer". L'Indicateur "A louer" de la maison N. G. Valiquette Ltée donne la complète description, le prix et la localité de toutes les maisons présentement vacantes dans la cité et ses environs.

Inutile de dire que c'est le plus recherché après le livre du jour. Edition après édition sont immédiatement enlevées si tôt parues.

La troisième édition est maintenant sortie, une copie en sera donnée gratuitement sur toute requête aux

Bureaux **N. G. Valiquette** 471-477
de la Maison **LIMITED** Rue Ste-Catherine
EST
Ou à n'importe quel gros hôtel de la ville. 285-d

The North Shore Transportation & Wreckage Co., Ltd.



CARTE INDICANT LE PARCOURS DES VAISSEAUX DE LA COMPAGNIE ET LA REGION SI RICHE DE LA COTE NORD QUI A ETE LAISSEE JUSQU'ICI SANS COMMUNICATION.

Une nouvelle importante
Pour la ville de Montréal

L'extension prise par la North Shore Transportation & Wreckage Co., Ltd dépasse toute prévision. Les hommes d'affaires les plus éminents du pays s'y intéressent activement aussi bien que les gouvernements. Devant les résultats déjà obtenus, la compagnie se voit forcée de réaliser maintenant ce qu'elle n'avait l'intention de ne faire qu'une autre année.

M. J. B. D. Légaré, après discussion sérieuse avec les principaux officiers de la compagnie, est parvenu à faire décider les directeurs à adopter dès maintenant, comme terminus de la ligne, le port de Montréal. En conséquence les vaisseaux de la compagnie remonteront le fleuve jusqu'à Montréal où il y aura un dépôt, ainsi qu'à Québec pour recevoir les produits de la côte Nord, tels que le saumon, le homard, et tout autre genre de poisson, le gibier, les fruits, la fourrure, etc., etc.

Pour tous renseignements concernant cette entreprise, s'adresser au bureau de M.

U. H. DANDURAND COURTIER D'IMMEUBLES Coin de la Côte St-Lambert et de la rue St-Jacques
Ou au Bureau de la Compagnie. 701 BATISSE NEW-YORK LIFE.

CLAIRETS ET SAUTERNES

LA MARQUE
N. JOHNSTON & FILS
DE BORDEAUX

A UNE REPUTATION UNIQUE EN FRANCE ET EN ANGLETERRE DEPUIS AUDELA D'UN SIECLE.

LAW YOUNG & CO, Agents pour Canada et Terre-Neuve

CIGARETTES Mogul
EGYPTIENNES
15 cents la boîte